

Table des matières

Partie 1. SOLUTIONS DE TRANSPORT

Préface	1
Introduction	3
Chapitre 1. La marche	5
1.1. Avantages et inconvénients	5
1.2. Recherche d'itinéraires « piétons »	5
• Cartes et cheminements piétons communaux	5
• Cartographie des voies lentes et Ravel	5
• Sites de recherche d'itinéraires et de géolocalisation	6
• Association <i>Sentiers.be</i>	6
1.3. Public à mobilité réduite	6
Chapitre 2. Le vélo	7
2.1. Avantages et inconvénients du vélo	7
2.2. Apprendre à conduire un vélo	7
2.3. Bien choisir son vélo	8
2.4. Se procurer un vélo	9
2.4.1. Acheter un vélo	9
2.4.1.1. Des pistes pour un achat en occasion	9
2.4.1.2. À l'état neuf	9
2.4.1.3. Conseils à l'achat d'un vélo	9
2.4.1.4. Entretien et réparation pour tout vélo	9
2.4.2. Louer un vélo	10
2.4.3. Coût du déplacement à vélo	10
2.5. Derniers conseils pour la route	10
Chapitre 3 : Le bus	11
3.1. Avantages et inconvénients du bus	11
3.2. Desserte de bus en Brabant wallon	11
3.3. Outils de recherche d'itinéraires et d'horaires	12
3.3.1. Brochures et folders de lignes et d'horaires	12
3.3.2. Site internet www.infotec.be	13
• Rechercher un itinéraire	13
• S'informer sur les perturbations	13
3.4. Coût et choix des titres de transport en bus	13
• Trois titres de transport	13
• Réductions possibles	13
3.5. Solutions ou aides complémentaires à l'offre de bus TEC	13
• Échange de plaque d'immatriculation	13
• Combinaison complémentaire avec Vélo	14
• Combinaison complémentaire avec le train et De lijn	14
• Combinaison avec Cambio	14
3.6. Derniers conseils pour la route	14
Chapitre 4. Le train	15
4.1. Avantages et inconvénients du train	15
4.2. Les trains, les lignes et gares en Brabant wallon	15

4.3. Outils de recherche d'itinéraires et d'horaires	16
4.3.1. Brochures et folders de lignes et d'horaires	16
4.3.2. Informations en gares et sur les quais	17
4.3.3. Site internet www.belgianrail.be	17
• Rechercher un itinéraire	17
• Trucs et astuces pour optimiser sa recherche	17
4.4. Coût et choix des titres de transport	18
• Recherche du coût d'un voyage	18
• Trajet Domicile-Travail	18
• Réduction pour demandeur d'emploi	18
4.5. Autres solutions et conseils	18
• Combiner train et vélo	18
• Combiner train et Bus/tram/metro	18
• Combiner train et voiture/deux-roues motorisé	18
• Derniers conseils pour la route	18
Chapitre 5. Le deux-roues motorisé	19
5.1. Avantages et inconvénients du deux-roues motorisé	19
5.2. Apprendre à conduire un deux-roues motorisé	19
5.2.1. La législation	19
5.2.2. Opérateurs de formation au permis A	19
5.3. Choisir adéquatement son 2RM	20
5.4. Acheter ou louer un 2RM	21
5.4.1. Acheter un 2RM	21
5.4.2. Louer un 2RM	21
5.5. Coût du 2RM	21
5.6. Derniers conseils pour la route	22
Chapitre 6. Le covoiturage	23
6.1. Atouts et limites du covoiturage	23
6.2. Rechercher des covoitureurs	23
6.2.1. Recherche anonyme	23
6.2.2. Recherche en tant que membre	24
6.2.3. Autres banques de données	24
6.3. Coût du voyage	24
6.4. Derniers conseils pour la route	24
Chapitre 7. La voiture	25
7.1. Avantages et inconvénients de la voiture	25
7.2. Apprendre à conduire une voiture	26
7.2.1. Législation et formation au permis B	26
7.2.2. Formation à la conduite	26
7.2.3. Actions ponctuelles et autres pistes à investir	28
7.3. Conseils pour le choix et l'achat d'un véhicule	29
7.4. Coût de la voiture	29
7.5. Louer ou partager une voiture	30
7.6. Derniers conseils pour la route	30
Chapitre 8. Solutions ponctuelles : le taxi solidaire et l'auto-partage	31
8.1. Transport et taxi social	31
8.2. Centrale des moins mobiles	31
8.3. Système des VAP, Voitures A Plusieurs	32

Partie 2. AUTRES OUTILS DE SOUTIEN À LA MOBILITÉ

Chapitre 9. Aides à la mobilité vers l'emploi	33
9.1. La marche et le vélo	33
9.1.1. Intervention de l'employeur	33
9.1.2. Déductibilité fiscale	33
9.1.3. Aides à la formation, à l'achat et à la location de vélos	33
9.2. Le bus et train	34
9.2.1. Réductions pour demandeurs d'emploi	34
9.2.2. Autres réductions	34
9.2.3. Déductibilité fiscale	34
9.3. Le deux-roues motorisé	34
9.4. La voiture et les aides financières	34
9.5. Aides à l'achat d'un véhicule	35
9.5.1. Organismes de prêt social	35
9.5.2. Gérer son budget	35
9.5.3. Achat de véhicules électriques	35
9.6. Aides et initiatives des communes et de la Province du Brabant wallon	35
9.7. Dispositions prévues à l'entrée en formation	36
9.8. Aides au déménagement	36
9.9. Autres pistes	36
Chapitre 10. Dispositions pour les Personnes à Mobilité réduite (PMR)	37
10.1. L'accessibilité et les PMR	37
10.2. L'accès au vélo	37
10.3. L'accès au bus	37
10.4. L'accès au train	38
10.5. L'accès au deux-roues motorisé	38
10.6. L'accès au covoiturage	38
10.7. Taxi solidaire et transport adapté	39
10.8. L'accès à la voiture	39
10.9. Autres pistes et aides	40
Chapitre 11. Outils de coaching individualisé	41
11.1. Objectifs des outils de coaching individualisé	41
11.2. Liste des fiches-outils	41
Fiche n°1. Établir son Plan d'Action Mobilité (PAM)	
Fiche n°2. Rechercher un emploi et gérer sa mobilité	
Fiche n°3. Rechercher un itinéraire et trouver des repères	
Fiche n°4. Penser Malin Sa Mobilité	
Chapitre 12. Outils d'animation en groupes	55
12.1. Jeux de société	55
12.1.1. Jeu Optimove	55
12.1.2. Jeu de carte « Mille bornes »	56
12.1.3. Des jeux et des outils à adapter	56
12.2. Mise à disposition d'un espace mobilité	56
12.3. Travail à partir des représentations du public	56
12.4. Utilisation de matériel cartographique	57
12.5. Modules et exercices pratiques en groupe	57
12.6. Des partenaires de l'insertion expérimentés	57
Bibliographie	59

Préface

Pourquoi le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, en abrégé CSEF, s'intéresse-t-il à la question de la mobilité ?

Lieu de concertation entre les acteurs économiques et sociaux du Brabant wallon, mais aussi lieu d'évaluation et d'action, le CSEF a fixé en 2010 les enjeux prioritaires pour l'insertion socio-professionnelle des personnes éloignées de l'emploi (enjeux repris dans la Note d'orientation du projet intitulé « Concert'Action » commun au CSEF et au Forem). Très rapidement, il nous a été confirmé que la mobilité est un frein réel à l'insertion, la mobilité aussi bien géographique que psychologique et sociale.

Pour le Comité, l'accessibilité des lieux d'emploi et de formation est une problématique importante qui mérite un axe dans notre plan d'action, et en particulier, nous voulons aider les opérateurs à accompagner les demandeurs d'emploi en situation de « mal mobilité ».

Depuis trois ans, plusieurs actions ont pu être menées avec divers partenaires : colloque, formation « Relais mobilité », table-rondes sur cette thématique.

C'est lors de la formation « Relais mobilité », qu'est apparu le besoin de supports, notamment papier. Nathalie Lazzara, Chargée de mission au CSEF, réunit depuis plusieurs mois les professionnels de la mobilité et des opérateurs de terrain au sein d'un groupe de travail afin d'élaborer ces outils.

Nous remercions vivement toutes ces personnes qui se sont investies dans ce travail pour leurs apports et leurs conseils, sans qui ces outils n'auraient pu être conçus.

La présente publication vise à donner un aperçu de différentes solutions de mobilité et des outils d'accompagnement.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et vous invitons à contacter nos services en cas de besoin.

Pierre LEVEQUE
Président CSEF Brabant wallon

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Leveque', written over a horizontal line.

Introduction

Binôme « Mobilité et Insertion vers l'emploi »

Aujourd'hui, la question de la mobilité ne constitue plus une problématique connexe à la recherche d'emploi. Au contraire, elle est un élément-clé dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Le constat est sans appel et relayé dans tous les témoignages des accompagnateurs de terrain : être limité dans ses déplacements est un réel frein dans une démarche de recherche d'emploi ou de formation. Et tous les demandeurs d'emploi ne sont malheureusement pas égaux face à cette problématique, puisque se déplacer, c'est pouvoir mobiliser de multiples ressources et compétences et que tous n'en disposent pas.

Situation des demandeurs d'emploi et besoins du marché de l'emploi

Concernant la situation de la mobilité des demandeurs d'emploi, les données officielles ne fournissent une information que sur la possession au non d'un permis de conduire¹. C'est ainsi que l'on relève au 30 juin 2013 que plus de 40 % des demandeurs d'emploi brabançons ne possèdent pas de permis de conduire et qu'ils sont près de 50 % dans la même situation si l'on considère tout le territoire wallon. Parmi les personnes sans permis, un demandeur d'emploi sur trois est âgé de moins de 25 ans, un sur cinq a entre 25 et 30 ans et un sur quatre, entre 30 et 45 ans (Source : Forem, service AMEF).

Pourtant, de nombreuses offres d'emploi mentionnent le permis de conduire comme une exigence à l'embauche. Sur le premier semestre de l'année 2013, ce critère est exprimé pour un peu plus d'un tiers des offres d'emploi gérées par la Direction régionale du Forem du Brabant wallon. Pour la plupart (94 %), il s'agit du permis B. Cela signifie donc que pour 40 % des demandeurs d'emploi brabançons, un tiers des offres d'emploi réceptionnées par le service public de l'emploi ne sont pas accessibles.

Pourtant, il s'agit souvent d'offres d'emploi susceptibles de pouvoir correspondre aux compétences et niveaux de qualification de ces publics. En Brabant wallon, un métier détient le haut du palmarès. Il est question du métier « d'employé/employée de ménage à domicile ». Ses offres d'emploi représentent 5 % des offres mentionnant le permis B. En Wallonie, c'est le profil « d'attaché commercial en services auprès des entreprises » pour lequel le besoin du permis B est le plus exprimé (10 % des offres) (Source : Forem, service AMEF²).

Objectifs de cette publication

Face à ces constats, le CSEF du Brabant wallon a souhaité réaliser un outil permettant de **soutenir l'accompagnement et le coaching des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés de mobilité et de fournir aux accompagnateurs, conseillers, formateurs des pistes pour ouvrir avec eux le champ des possibles en matière de solutions de mobilité.**

Les objectifs globaux de la publication sont donc d'/de :

- Informer quant aux solutions accessibles aux demandeurs d'emploi et disponibles en Brabant wallon ;
- Fournir aux accompagnateurs un outil facilement malléable pour transmettre cette information de façon efficace ;
- Élargir le « champ des possibles » avec le demandeur d'emploi en le sensibilisant à toutes les solutions qui lui sont réellement offertes et disponibles.

1 Des enquêtes ponctuelles ont parfois été menées localement visant à mieux comprendre les difficultés des demandeurs d'emploi (CSEF de la Louvière, ...). Mais aucune de ces analyses n'a porté sur une analyse globale de la mobilité des demandeurs d'emploi wallons.

2 Service de l'Analyse et du Marché de l'Emploi et la Formation du Forem : www.leforem.be.

Cette publication veut être :

- une aide aux accompagnateurs et aux demandeurs d'emploi ;
- une boîte à outils que les conseillers, accompagnateurs, formateurs pourront s'approprier ;
- une diversité d'approches tenant compte des réalités des accompagnateurs et de leur méthodologie différentes (entretien individuel, module collectif, approche globale, résolution de problèmes ponctuels, ...) ;
- un outil dynamique et perfectible se nourrissant de façon continue des expériences et évaluations des acteurs de terrain (souhait d'une mise à jour régulière en version électronique) ;
- un outil proposant des pistes concrètes et accessibles pour le public ;
- un outil ouvert à toutes les solutions de mobilité ;
- un outil pour les acteurs de l'insertion et de formation du Brabant wallon mais transférable et adaptable aux autres territoires de Wallonie et de Belgique.

L'outil « Solutions de mobilité en Brabant wallon, un « arc à trois flèches »

Conçu et imaginé grâce et à partir des volontés et besoins de nombreux partenaires de l'insertion et de la mobilité, cet outil devait se présenter selon une formule plurielle aux multiples entrées.

Il se décline donc **en trois supports** :

- **« Penser et Accompagner Malin la Mobilité »**

Cet outil très synthétique est disponible en couleur au format A3.

Le verso propose un tableau synthétique des solutions de mobilité avec leurs caractéristiques, leur accessibilité, leurs avantages et inconvénients, les principaux opérateurs de mobilité et les principaux contacts.

Le recto propose, quant à lui, une méthode d'accompagnement du demandeur d'emploi rencontrant une ou des difficultés de mobilité.

- **Classeur de fiches synthétiques « Solutions de mobilité en Brabant wallon »**

Cet outil propose des « fiches-outils » qui peuvent être photocopiées et données au demandeur d'emploi en recherche de solutions. C'est pourquoi elles sont éditées en noir et blanc. Les onglets qui compartimentent le classeur et la table des matières permettent de les consulter plus aisément.

- **Brochure exhaustive « Solutions de mobilité en Brabant wallon »**

Cet outil est la version exhaustive des « fiches-outils ». Il est surtout destiné aux accompagnateurs, conseillers, formateurs et moins aux demandeurs d'emploi. Il permet d'explicitier les informations contenues dans les fiches synthétiques, d'évoquer d'autres pistes de solutions, de proposer un guide d'utilisation des sites de référence, d'informer quant aux adresses et coordonnées de plus de partenaires. Cette version est seulement disponible en format électronique sur www.csefbw.be (onglet « Documents » > « mobilité »). Une table des matières et un index interactifs permettent de la consulter plus aisément. Sa forme permettra une mise à jour plus régulière des outils. Cette brochure exhaustive pourra aussi être imprimée en fonction des besoins des acteurs de terrain et venir enrichir et personnaliser le classeur des fiches exhaustives.

Partie 1 : Solutions de transport

Chapitre 1 : La marche

1.1. Avantages et inconvénients

Avantages	Inconvénients
La solution de mobilité la plus économique Excepté les chaussures et une tenue vestimentaire adaptées, il n'y a pas d'autres investissements à faire.	Limité aux trajets très courts Pratique plus pénible au-delà de 5 km = déjà 1h
Indispensable et fiable <ul style="list-style-type: none">• Quel que soit le mode de transport choisi, marcher est nécessaire pour rejoindre le mode de déplacement principal• Temps de trajet estimé = temps de trajet réel	Nécessité de se protéger (sécurité et intempéries) <ul style="list-style-type: none">• Piéton = usager faible de la route• Vigilance et prudence nécessaires surtout lors des traversées piétonnes
Bon pour la santé <ul style="list-style-type: none">• 30' de marche par jour recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (idéal pour la santé : 1h de marche)• Étude prouvant que marcher allonge l'espérance de vie	Transport de charges et de personnes très limité Capacité de transport limitée à la capacité physique de l'utilisateur
Libre accès Pas besoin de permis, ni de véhicules	Danger du trafic automobile <ul style="list-style-type: none">• Traversées de certaines chaussées dangereuses• Trottoirs parfois trop étroits ou mal aménagés
Écologique Impact écologique quasi nul	

1.2. Recherche d'itinéraires « piétons »

Lorsque l'on se déplace à pied, il est important de choisir l'itinéraire le plus sécurisé et adapté à la marche. Voici quelques pistes pour trouver les itinéraires les plus adéquats :

• Cartes et cheminements piétons communaux

Plusieurs communes et offices du tourisme publient des cartes destinées aux usagers faibles de la route (cyclistes, piétons). Elles peuvent souvent s'obtenir gratuitement ou à prix modiques auprès de l'espace citoyen de l'administration communale ou du bureau de l'office du tourisme.

Pour obtenir les coordonnées complètes des communes et des offices du tourisme du Brabant wallon, consulter la brochure exhaustive de cette publication disponible uniquement en version électronique sur le site www.csefbw.be (onglet « Documents » > « Mobilité »). Consulter aussi les sites de ces administrations : des cartes interactives sont parfois disponibles en ligne !

• Cartographie des voies lentes et Ravel

La Wallonie met à disposition de ses citoyens plusieurs outils cartographiques permettant de visualiser les voies lentes et les parcours labellisés Ravel (Réseau Autonome des Voies Lentes) :

- ◆ [//geoportail.wallonie.be](http://geoportail.wallonie.be) : le portail cartographique de la Wallonie. L'application « WalOnMap » permet de visualiser un lieu à partir d'une adresse précise (l'application « Street View » y est intégrée). Les voies

lentes s'affichent en cliquant sur l'onglet « Citoyens » > « Voies lentes ». Par l'onglet « Vue générale » > « Mobilité », on accède à ***L'Application voies lentes***.

- ◆ //cartocit2.wallonie.be : le portail cartographique développé spécifiquement pour les voies lentes. La légende de la carte est consultable par l'onglet « État des lieux » > « Itinéraires » > « voir Informations » > « voir Légende ».

• **Sites de recherche d'itinéraires et de géolocalisation**

Plusieurs sites Internet permettent de calculer des itinéraires selon différents paramètres. Plus récemment, des applications gratuites permettant de visualiser en 3D les routes et chemins sont apparues sur le web.

Voici quelques-uns de ces sites : fr.viamichelin.be, www.mappy.be, //maps.google.be, www.scotty.be, ...

Tous ces sites peuvent être des outils intéressants pour estimer la praticabilité d'un parcours en modes doux (particulièrement la fonction « streetview »). Toutefois, actuellement, les fonctions visant les recherches d'itinéraires adaptés aux piétons ou cyclistes demandent encore à être améliorées.

• **Association Sentiers.be**

L'association ***Sentiers.be*** s'investit dans la promotion et la défense des chemins et sentiers pour les usagers non-motorisés dans le cadre des loisirs mais aussi des déplacements quotidiens. Elle œuvre au maintien et au développement d'un réseau adapté aux déplacements doux reliant les villes, villages, quartiers et centres d'intérêt collectif. Elle a entre autres pour mission de réaliser les états des lieux des chemins et sentiers et de concevoir et promouvoir des itinéraires.

Contact : Sentiers.be

rue nanon 98 - 5000 Namur

☎ 081/39 07 11 - 🌐 www.sentiers.be

1.3. Public à mobilité réduite

Il est à souligner que toute personne peut être un moment de sa vie, une personne à mobilité réduite : bébés, jeunes enfants, parents avec poussettes, femme enceinte, personnes âgées, malades, personnes devant transporter des bagages encombrants, personnes ayant une jambe, un pied cassé ou foulé, ...

Près la moitié des personnes sont ainsi quotidiennement limitées dans leur déplacement. Dès lors, les aménagements réalisés en faveur d'une plus grande accessibilité des voiries et des bâtiments concernent un nombre important de citoyens.

Deux associations sont particulièrement actives dans le domaine : les ***asbl Gamah*** et ***Plain-Pied***. Pour en savoir plus sur leurs services et sur les dispositions particulières existant pour les PMR, consulter **le chapitre 10. Dispositifs pour les personnes à mobilité réduite**.

Pour en savoir plus, consulter la brochure exhaustive
« Solutions de mobilité en Brabant wallon »
téléchargeable sur le site www.csefbw.be
(onglet « Documents » > « Mobilité »)

Chapitre 2 : Le vélo

2.1. Avantages et inconvénients du vélo

Avantages	Inconvénients
<p>Une des solutions de mobilité des plus économiques</p> <ul style="list-style-type: none">• En moyenne : 120-150 €/an pour un vélo classique conservé pendant 10 ans• Coût d'un vélo à assistance électrique plus élevé car coût d'achat plus important et durée de vie de la batterie limitée à 500 cycles	<p>Limité aux trajets courts</p> <p>Pratique moins adaptée au-delà de 15 km (vélo classique) et 25 km (vélo à assistance électrique)</p>
<p>Fiable, rapide et efficace</p> <ul style="list-style-type: none">• Différence entre temps de trajet estimé et temps de trajet réel très faible• <u>En ville</u> : aussi efficace qu'une voiture• Peu de temps perdu à trouver une place de parking	<p>Danger du trafic automobile</p> <p>Manque d'aménagements cyclables et de parcours adaptés à la pratique du vélo</p>
<p>Bon pour la santé et le moral</p> <ul style="list-style-type: none">• Espérance de vie des cyclistes quotidiens plus longue<ul style="list-style-type: none">• Travailleur se rendant à vélo au boulot moins stressé, moins malade, plus productif<ul style="list-style-type: none">• Réel plaisir de rouler• Sentiment de liberté	<p>Nécessité de s'équiper (sécurité et intempéries)</p> <ul style="list-style-type: none">• Cycliste = usager faible de la route• Equipement de sécurité conseillé même si non-obligatoire (gilet fluo, ...)
<p>Complément idéal des transports en commun</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour parcourir les quelques km nécessaires pour rejoindre une gare, un arrêt de bus, son lieu de travail...• Vélo pliant transporté gratuitement dans le train et le bus• Présence de points vélos dans certaines gares• Locations de vélos proposées par la SNCB et le TEC	<p>Transport de charges et de personnes limité</p> <p>Mais des accessoires existent pour permettre le transport d'objets jusqu'à 30-60 kg et le transport d'enfants jusqu'à 4 enfants pour un vélo</p>
<p>Écologique</p> <p>Impact écologique très limité</p>	<p>Douche et vestiaire parfois nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Effort physique (transpiration possible)• Nécessité de s'équiper, s'habiller en fonction• Vélo à assistance électrique peut aider

2.2. Apprendre à rouler à un vélo

Plusieurs initiatives existent sur le territoire du Brabant wallon pour apprendre à rouler à vélo ou perfectionner sa conduite :

• Vélo École pour adultes

Opérateur de formation : l'asbl Pro Velo (programme Pro Velo Education)

Objet et public cible : cours individuels ou collectifs pour adultes débutants

Coût de la formation : 32 €/h

Contact : Maison des cyclistes du Brabant wallon
Point vélo de la gare d'Ottignies

Place de la Gare 2 - 1340 Ottignies

☎ 010/40 15 13 - 🌐 www.maisonsdescyclistes.be

✉ brabantwallon.educ@provelo.org ou brabantwallon@maisondescyclistes.be

Ouvert le lundi, mercredi et vendredi de 11h à 19h et le mardi et jeudi de 7h à 19h

• **Formations « Vélo-Trafic »**

Opérateur de formation : le GRACQ asbl

Objet et public cible : cours destinés à des personnes qui savent rouler à vélo mais qui manquent de confiance dans la circulation.

Coût de la formation : prix modiques (5 à 15 €/journée de formation)

Informations et contact : GRACQ asbl (Les cyclistes quotidiens asbl) - Régionale du Brabant wallon
Philippe Degand - ☎ 010/65 60 90 - ✉ philippe.degand@gracq.org
Coordonnées des responsables locaux disponibles sur www.gracq.be
(onglet vert sur le volet droit « Gracq près de chez vous »)

Brochures : « *Formation Vélo-traffic* » et « *Oser rouler dans la circulation* » téléchargeables sur le site
(onglet « Le Gracq » > « Publications » > « Dépliants »).

• **« À vélo, mesdames »**

Opérateur de formation : Pro Vélo Éduc en collaboration avec des associations locales

Objet et public cible : programme de mise en selle progressive et collective destiné aux groupements de femmes.

Coût de la formation : prix modiques à gratuit (selon les associations)

Informations et contact : Maison des cyclistes du Bruxelles
🌐 www.provelo.org (onglet « EDUC » > « Tous nos programmes »)

• **Initiatives locales et ponctuelles**

Certaines communes ou associations plus locales organisent parfois des formations à la conduite du vélo. Par exemple, en 2013, la commune d'Ottignies - Louvain-la-Neuve a organisé l'action « *J'y vais à vélo* ».

Coût de la formation : généralement gratuit ou à prix très modiques

Informations et contact :

- Les conseillers en mobilité de la commune
(cfr. coordonnées précisées dans le **chapitre 9. Aides à la mobilité**).
- Le CPAS de la commune
(cfr. coordonnées précisées dans le **chapitre 9. Aides à la mobilité**)

2.3. Bien choisir son vélo

Quatre types de vélos peuvent convenir à un usage quotidien pour des déplacements Domicile-Travail ou Domicile-Formation :

• **Le vélo hybride ou de ville (city)**

Atouts : polyvalence, bon confort de route, porte-bagages, position relevée du cycliste.

• **Le vélo pliant**

Atouts : transportable, peu encombrant, idéal pour combiner le vélo à d'autres modes de déplacement (train, bus, voiture, ...).

• **Le VTT ou mountain bike**

Atouts : idéal pour les parcours sur les chemins non asphaltés, position relevée possible.

• Le vélo à assistance électrique

Atouts : idéal pour parcourir un trajet vallonné ou une grande distance, pour transporter des enfants ou des marchandises plus lourdes, pour les personnes peu sportives, âgées ou à la santé fragile.

Lire la brochure « Choisissez le bon vélo » : disponible sur le site www.infotec.be (onglet « Me déplacer » > « Solutions de mobilité » > « Solutions Alternatives » > « Vélo »).

2.4. Se procurer un vélo

2.4.1. Acheter un vélo

2.4.1.1. Des pistes pour un achat en occasion

- Consulter les sites proposant des objets en seconde main : www.2emain.be, www.ebay.be, www.kapaza.be, www.quefaire.be, www.troc-velo.be (site plus spécialisé en revente de vélos professionnels).
- Se rendre dans un magasin ou une boutique de seconde main : *Les Petits Riens, Troc International, Oxfam*, les ressourceries, ...

Principales ressourceries en Brabant wallon

- La Fol'Fouille Ressourcerie (Braine-l'Alleud) - 🌐 www.folfouille.be - ☎ 02/385 24 35
 - La Ressourcerie de la Dyle (Ottignies et Genappe) - 🌐 www.redyle.be - ☎ 067/68 55 10
 - L'Ouvre-boîtes (Nivelles) - 🌐 www.ouvre-boites.be - ☎ 067/84 00 37
 - Le Bouton d'or (Nivelles) - 🌐 www.legoelandasbl.be - ☎ 067/22 11 19
 - Le Bric asbl (Nivelles) - 🌐 www.lebric.be - ☎ 067/21 53 69
 - RAPPEL asbl (Tubize) - 🌐 www.rappel-scril.be - ☎ 02/355 07 44
- Se rendre dans des brocantes ou des bourses aux vélos (communes, la Ligue des Familles, Gracq, Pro Velo, ...).
 - Bénéficier de l'action « **Un vélo sympa servira deux fois** » : action visant à récupérer des vélos usagés et à les (re)mettre à la disposition de publics nécessiteux (1 x/an en fin avril).
- Pour plus d'informations sur cette action et les organismes participants** : contacter le conseiller en mobilité de la commune (coordonnées cfr. **chapitre 9. Aides à la mobilité**).

2.4.1.2. À l'état neuf

La liste complète des vélocistes du Brabant wallon est téléchargeable sur www.maisonsdescyclistes.be (onglet « Boutique » > « Brabant wallon »).

2.4.1.3. Conseils à l'achat d'un vélo

Consulter les fiches-conseils éditées par l'asbl Pro Velo et disponibles à l'adresse www.provelo.org (onglet « R&D », « Guide Achat »).

Fiche n°1. Le vélo pliant - Fiche n°10. Le vélo d'occasion - Fiche n°8. Le vélo à assistance électrique.

2.4.1.4. Entretien et réparation pour tout vélo

- Maison des cyclistes du Brabant wallon (coordonnées cfr. **2.2. Apprendre à conduire un vélo**)
Consulter la brochure « **Entretenez votre vélo** » : disponible sur le site www.infotec.be (onglet « Me déplacer » > « Solutions de mobilité » > « Solutions Alternatives » > « Vélo »).
- Les débrouillards asbl : atelier de réparation participatif situé à Mousty (Parking TV Com) mais également mobile sur tout le territoire du Brabant wallon
Contact : José Pomes - 🌐 www.asbl-lesdebrouillards.net
☎ 0475/39 58 47 - ✉ lesdebrouillards.asbl@gmail.com
- L'Heureux cyclage : c'est le réseau des ateliers mécaniques vélo de Wallonie. Ces ateliers visent la « Vélonomie », l'insertion socioprofessionnelle ou encore offrent des services à la population.
Contact : 🌐 [//lheureuxcyclage.be](http://lheureuxcyclage.be)
☎ 0475/54 37 13 - ✉ heureuxcyclage@gmail.com

2.4.2. Louer un vélo

La plupart des locations de vélos en Brabant wallon se font à la Maison des cyclistes située à la gare d'Ottignies (www.maisonsdescyclistes.be - onglet « Locations » > « Ottignies »).

Plusieurs formules de location sont disponibles : **Blue Bike**, **Cyclo-Tec**, **Location court ou long terme** (50 à 70 € par an et **Locations test** (vélo pliant ou un vélo à assistance électrique).

2.4.3. Coût du déplacement à vélo

Achat d'un vélo valeur d'un achat à l'état neuf à amortir sur 10 années	Vélo classique ou de ville : de 350 € à 600 € (à partir de 200 € en occasion) VTT : de 250 € à 500 € (à partir de 150 € en occasion) Vélo pliant : de 300 € à 1200 € (de 200 € à 900 € en occasion) Vélo à assistance électrique : de 1500 € à 3000 € (à partir de 800 € en occasion)
Assurance	Non-obligatoire, De 0 € à 50 €/an (vol et dégâts)
Taxe de mise en circulation, taxe de circulation, carburant	0 €
Équipement obligatoire	Aucun mais port du casque et protections, gilet fluo conseillés
Apprentissage de la conduite d'un vélo	De 0 € à 35 €/h (nécessité de 2h à 4h pour apprendre à rouler)
Entretien/Réparation	0,05 €/km parcouru
Coût estimé par km	Vélo classique ou de ville : de 0,03 € à 0,08 €/km VTT : 0,03 à 0,07 €/km Vélo pliant : 0,03 à 0,17 €/km Vélo à assistance électrique : 0,20 à 0,40 €/km
À déduire de ce coût : Primes et Interventions	<ul style="list-style-type: none">• Primes potentielles proposées par certaines communes ou la Province (de l'ordre de 100 € à l'achat)• Intervention possible de l'employeur, montant au choix de l'employeur mais souvent à concurrence de 0,22 €/km, montant déductible fiscalement

2.5. Derniers conseils pour la route

- Trouver et choisir l'itinéraire le plus adapté au vélo,
- S'équiper adéquatement (sécurité routière, intempéries, vol),
- S'informer correctement sur les équipements permettant d'améliorer le confort et le transport d'objets et de personnes,
- Se faire conseiller par des cyclistes expérimentés (Gracq asbl, Maison des cyclistes, ...).

Pour en savoir plus, consulter la brochure exhaustive
« Solutions de mobilité en Brabant wallon »
téléchargeable sur le site www.csefbw.be
(onglet « Documents » > « Mobilité »)

Chapitre 3 : Le bus

3.1. Avantages et inconvénients du bus

Avantages	Inconvénients
<p>Une solution très économique voire gratuite</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sans aucune réduction</u> : de 3 à 12 fois moins cher que la voiture • <u>Pour les déplacements Domicile-Travail</u> : de 10 à 40 fois moins cher que la voiture selon la formule tarifaire (plus la distance est longue, moins c'est cher) • Gratuité si l'employeur a signé la convention Tiers-payant 	<p>Une desserte de bus variable selon les zones Zones rurales généralement moins bien desservies (p.ex. en Brabant wallon, l'est du territoire)</p>
<p>Pas de stress lié à la conduite Convivialité Occasion de se détendre, de lire, de communiquer et d'échanger avec d'autres usagers</p>	<p>Flexibilité limitée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Horaires à respecter • Certaines lignes mieux desservies (20 à 40 bus/jour) et d'autres beaucoup moins (2 bus/jour)
<p>Peu de risque d'accidents graves Risque très faible d'être blessés lors d'un voyage en bus</p>	<p>Pas de porte à porte et des trajets plus longs qu'en voiture Nécessité d'effectuer un trajet complémentaire pour rejoindre l'arrêt de bus ou le point de destination final</p>
<p>Pas de souci de parking</p>	<p>Transport de marchandises et charges plus limité</p>
<p>Une solution combinable avec les autres solutions de mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Avec le vélo</u> : vélo pliable admis gratuitement • <u>Avec la SNCB et De Lijn</u> : abonnements combinés 	<p>Souvent nécessité de correspondances Ponctualité dépendante du trafic routier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés liées aux correspondances non-assurées • Difficultés horaire si nécessité d'effectuer plusieurs déplacements dans la journée
<p>Solution écologique et plus durable</p>	

3.2. Desserte de bus en Brabant wallon

Il existe 3 types de lignes de bus :

- **Les lignes régulières** : il y en a 79 en Brabant wallon. Elles desservent des communes plus ou moins proches et la plupart des arrêts.
- **Les lignes régulières rapides** : il existe 6 rapidobus et 2 confortos. Plus confortables et rapides, ces bus empruntent les grands axes routiers et desservent moins d'arrêts.
- **Les navettes et les proxibus** : ces bus effectuent des circuits locaux et courts avec une desserte fine des quartiers. Deux navettes régulières desservent des zonings : la ligne 16 (Zoning-sud de Nivelles) et la ligne 210 (Parc d'activités économiques de Saintes).

Plusieurs lignes desservent des zones en dehors du Brabant wallon :

- **vers Bruxelles** : la partie Sud de la région bruxelloise et les pôles Gare du midi, métro Delta, Rodebeek et Hermann Debroux (lignes desservies soit par De Lijn, TEC Brabant wallon ou TEC Charleroi)

- **vers la Flandre** : communes de Leuven, Halle, Landen, Ezemaal, Goetsenhoven, St-Pieters Kapelle, Alseberg, Rhode-Saint-Genèse, Overijse, Ottenburg, Hœilaart, Tienen, Maleizen et Høegaarden (lignes desservies soit par De Lijn ou TEC Brabant wallon)
- **vers Charleroi** : communes de Charleroi, Luttre, Fleurus, Jumet, Les Bons Villers et Pont-à-Celles (lignes desservies soit par TEC Charleroi ou TEC Brabant wallon)
- **vers Namur** : communes de Namur, Gembloux et Eghezée (lignes desservies soit par TEC Namur-Luxembourg ou TEC Brabant wallon)
- **Vers Huy-Waremme** : communes de Lincent, Hannut (TEC Brabant wallon)
- **Vers le Hainaut** : communes de Braine-le-Comte, Manage, Seneffe, Ecaussinnes, Soignies, Enghien (TEC Brabant wallon)

3.3. Outils de recherche d'itinéraires et d'horaires

Important à savoir : les horaires varient en fonction des périodes (scolaires ou non scolaires) et au TEC Brabant wallon sont mis à jour 2 fois par an (en début d'années civile et scolaire). Les horaires sont également différents en semaine, le samedi ou le dimanche et jours fériés.

Pour trouver les itinéraires et les horaires les plus adéquats, trois outils sont disponibles : les brochures de lignes et d'horaires, le site Internet www.infotec.be et les informations aux arrêts.

3.3.1. Brochures et folders de lignes et d'horaires

- **La carte réseau** : le TEC Brabant wallon dispose d'une carte réseau présentant au recto l'ensemble de toutes ses lignes et au verso, 4 zooms sur les communes de Braine-l'Alleud, Ottignies-LLN, Nivelles et Wavre.
- **Les guides horaires** : il existe un guide par ligne. On y trouve aussi la carte de la ligne et la liste des arrêts desservis et un calendrier précisant les jours scolaires, les vacances et les jours fériés.

Ces brochures sont disponibles en version électronique à l'adresse www.infotec.be (onglet « Me déplacer » > « Plan du réseau » > « Horaires ») et en version « papier » dans tous les guichets TEC ou en téléphonant (envoi gratuit).

Guichets TEC en Brabant wallon	
<p>Maison de la Mobilité de Wavre - TEC Brabant Wallon Place Henri Berger, 6 - 1300 WAVRE - ☎ 010/23 53 11 Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00 ainsi que le premier et le dernier samedi du mois de 8h00 à 12h00 (excepté les veilles de congés scolaires). Période non scolaire : du lundi au vendredi de 7h00 à 17h00.</p>	
<p>Guichet de Baulers Avenue de l'Europe, 2 à 1401 Baulers ☎ 067/63 42 53 - Fax 067/63 42 08 Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00</p>	<p>Guichet de Jodoigne Rue de Septembre, 3 à 1370 Jodoigne ☎ 010/81 98 00 - Fax 010/81 98 03 Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 15h45</p>
<p>Guichet de Chastre Rue G. Delvaux, 1 à 1450 Chastre ☎ 010/65 44 44 - Fax 010/65 44 48 Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 15h45</p>	<p>Guichet d'Ottignies place de la Gare 1 à 1340 Ottignies ☎ 010/23 53 53 - Fax 010/23 53 07 Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00 Fermé le deuxième jeudi du mois</p>
<p>Espace Wallonie de Nivelles (infos de base) Rue de Namur 67 - 1400 Nivelles ☎ 067/41 16 70 - ✉ cia.nivelles@spw.wallonie.be Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et le samedi de 9h à 13h0</p>	

3.3.2. Site internet www.infotec.be

• Rechercher un itinéraire

Cette recherche peut se faire au départ :

- ◆ d'une adresse : accès direct en page d'accueil (rechercher un itinéraire) ou onglet « Me déplacer » > « Recherche d'itinéraire » (préciser la date et l'heure en cliquant sur « Montrer les options de recherche »).
 - ◆ d'un arrêt déterminé : accès direct en page d'accueil ou onglet « Me déplacer » > « Horaires » > « Arrêt »).
 - ◆ d'un repérage cartographique : lors de la recherche d'itinéraires, onglet « Situer sur une carte » pour identifier le lieu de départ ou de destination.
 - ◆ d'une ligne précise : accès direct en page d'accueil ou onglet « Me déplacer » > « Horaires » > « Ligne », (horaires et schémas de lignes à télécharger en fichiers.pdf).
 - ◆ d'une commune spécifique : débiter une recherche comme pour une recherche à partir d'un « Arrêt déterminé ». Indiquer une adresse située au centre de la commune. Tous les arrêts situés sur la commune s'affichent. Cliquer sur chacun d'entre eux pour obtenir toute l'offre disponible au départ de la commune.
- **S'informer sur les perturbations** : accès direct en page d'accueil (bannière en volet située à droite de la recherche d'itinéraire) ou onglet « Me déplacer » > « Perturbations ».

3.4. Coût et choix des titres de transport en bus

Une nouvelle tarification est en vigueur depuis le mois de février 2013 : simplification en trois formules, à savoir Next, Horizon et Horizon+. Un dépliant très simple à la lecture permet de mieux comprendre ce nouveau système (disponible dans tous les guichets TEC).

Trois titres de transport existent :

- Tickets unitaires : idéal pour les utilisateurs occasionnels des TEC.
- Cartes : pratiques et économiques, les cartes Multi 8 et Multiflex sont les titres de transport idéaux pour les utilisateurs réguliers du TEC. Ces cartes multivoyages offrent des réductions intéressantes sur le prix de chaque trajet par rapport aux tickets.
- Abonnements : mensuel ou annuel, avec ou sans CycloTEC, l'abonnement est la formule la plus avantageuse pour qui emprunte très régulièrement le réseau TEC !

Réductions possibles :

La tarification TEC de 2013 ne prévoit plus de dispositions particulières pour les demandeurs d'emploi. Les réductions « Familles nombreuses » et statuts « OMNIO » ou « BIM » sont maintenus. De la même façon, les réductions pour les abonnements de jeunes de moins de 25 ans sont toujours valables.

Enfin, pour les travailleurs, les conventions « Tiers-payant » avec les employeurs permettent toujours d'obtenir des réductions allant de 71,8 % à la totale gratuité.

Pour avoir plus de précisions : contacter les services TEC ou se rendre dans un guichet ou consulter le site Internet www.infotec.be par l'onglet « Titres et tarifs ».

3.5. Solutions ou aides complémentaires à l'offre de bus TEC

Échange de plaque d'immatriculation

Principe : faire radier sa plaque d'immatriculation et bénéficier en échange, sous certaines conditions, soit pour soi-même, soit pour un membre au choix de sa famille soit pour plusieurs, d'un abonnement libre-parcours sur tout le réseau TEC pour 3 périodes de 1 an.

Règlement à télécharger sur www.infotec.be (onglet « Titres et tarifs » > « Avantages et réductions » > « Offres spéciales » > « Échange de plaque »).

Combinaison complémentaire avec Vélo

Les TEC mettent à disposition de leurs usagers une formule liant l'utilisation du bus et l'utilisation d'un vélo pliable. Pour les abonnés, ce service complémentaire revient à 60 €/ an.

Pour en savoir plus sur la formule **CYCLOTEC** :

- ◆ Consulter le site www.infotec.be (onglet « Titres et tarifs » > « Abonnements » > « CycloTEC »).
- ◆ Lire le dépliant « cylcotec » disponible dans les guichets TEC.
- ◆ Consulter les dépliants « vélos » édités par les TEC et l'asbl Pro Velo, disponibles sur le site www.infotec.be (onglet « Me déplacer » > « Solutions de mobilité » > « Solutions Alternatives » > « Vélo »).

Combinaison complémentaire avec le train et *De lijn*

Des abonnements combinés existent. Pour en savoir plus, il faut se renseigner auprès de la SNCB (cfr. **chapitre 4. Le train**) et auprès de la société de transport **De lijn**.

Combinaison avec Cambio

Lorsque l'on est client du TEC, il existe une réduction sur les frais d'activation (économie de 17 €). Les stations CAMBIO sont généralement situées à proximité des arrêts de transports en commun.

3.6. Derniers conseils pour la route

- Bien préparer son itinéraire : en effectuant les recherches nécessaires d'itinéraires, en visualisant son trajet sur les sites de géolocalisation, en testant si possible le trajet.
- Prévoir des marges de temps suffisantes : se trouver à l'arrêt 5 minutes avant l'arrivée du bus.
- Veiller à bien se placer du bon côté du sens de circulation du bus.
- Préparer les correspondances nécessaires : les correspondances doivent parfois être prises de l'autre côté d'un carrefour, par rapport à l'endroit où l'on est descendu du 1er bus (info auprès du chauffeur ou via recherche d'itinéraire sur internet). Pour être à l'aise : compter 7 min entre la sortie du bus et le départ du bus suivant.
- Ne pas oublier de prendre en compte le temps de parcours pour rejoindre l'arrêt ou le lieu de destination.

**Pour en savoir plus, consulter la brochure exhaustive
« Solutions de mobilité en Brabant wallon »
téléchargeable sur le site www.csefbw.be
(onglet « Documents » > « Mobilité »)**

Chapitre 4 : Le train

4.1. Avantages et inconvénients du train

Avantages	Inconvénients
<p>Une solution très économique voire gratuite</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sans aucune réduction</u> : au minimum 3 fois moins cher que la voiture • <u>Pour les déplacements Domicile-Travail</u> : de 20 à 40 fois moins cher que la voiture selon la formule tarifaire et gratuite lorsque l'employeur a signé la convention Tiers-payant • Réduction possible pour demandeur d'emploi 	<p>Desserte de trains variable selon les zones et selon les périodes</p>
	<p>Flexibilité limitée</p> <p>Des horaires sont à respecter. Certaines lignes sont très bien desservies (plusieurs trains par heure), d'autres beaucoup moins (un train toutes les 2h).</p>
<p>Du temps gagné pour...</p> <p>Lire, travailler, communiquer, ...</p>	<p>Du temps parfois perdu</p> <p>Trafic parfois perturbé (intempéries, grèves, accidents)</p>
<p>Relax</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de stress lié à la conduite • Possibilité de se reposer, se relaxer, rêver 	<p>Des voyages parfois moins confortables</p> <p>Dans quelques cas, il arrive de voyager debout mais des places restent souvent disponibles dans d'autres wagons.</p>
<p>Pas de souci de parking</p>	<p>Transport de charges moins confortable</p>
<p>Une solution combinable avec les autres solutions de mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Avec le vélo</u> : vélo pliable admis gratuitement, parking et location possibles • <u>Avec la voiture et le 2 roues-motorisés</u> : parkings disponibles • <u>Avec le bus, tram et métro</u> : abonnements combinés 	<p>Pas de porte à porte et des trajets parfois plus longs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'effectuer un trajet complémentaire pour rejoindre la gare ou le point de destination final • Nécessité souvent de correspondances • Difficultés liées à la ponctualité • Parking parfois payant
<p>Une solution des plus écologiques</p>	

4.2. Les trains, les lignes et gares en Brabant wallon

Il existe 4 types de trains différents :

- **Trains IC (InterCity)** : les trains intercity relient les grandes villes entre elles.
- **Trains IR (InterRégio)** : les trains interrégionaux en desservent les gares de moyenne importance.
- **Trains L ou CR** : les trains omnibus s'arrêtent dans toutes les gares.
- **Trains P** : les trains d'heure de pointe en sont des trains spécialement ajoutés pour répondre aux besoins plus aigus des heures de pointe, à savoir entre 6 et 8 heures le matin et entre 16 et 18 heures le soir. Certains trains P ne circulent pas pendant les vacances scolaires.

Les gares et lignes existants en Brabant wallon :

- **La ligne 124 : Bruxelles, Braine-l'Alleud, Nivelles, Luttre, Charleroi-Sud**
Les gares importantes (desservies par la plupart des trains) : Braine-l'Alleud et Nivelles
Les gares de moyenne importance (trains IR) : Waterloo et Lillois
- **La ligne 139 : Louvain, Wavre, Ottignies**
Les gares importantes (desservies par la plupart des trains) : Ottignies
Les gares de moyenne importance (tous les trains P) : Wavre
Les petites gares (trains L) : Limal, Bierges-Walibi, Basse-Wavre, Gastuche, Archennes, Florival et Pécrot
- **La ligne 140 : Ottignies, Fleurus, Charleroi-Sud**
Les gares importantes (desservies par la plupart des trains) : Ottignies
Les petites gares (trains L) : Céroux-Mousty, Court-Saint-Etienne, Faux, La Roche (Brabant), Villers-la-Ville et Tilly
- **La ligne 161 : Bruxelles, Ottignies, Louvain-la-Neuve, Ottignies, Gembloux, Namur**
Les gares importantes (desservies par la plupart des trains) : Ottignies
Les gares de moyenne importance (trains IR) : La Hulpe, Genval, Rixensart et Louvain-la-Neuve
Les petites gares (trains L) : Profondsart, Mont-Saint-guibert, Blanmont et Chastre
- **La ligne 96 : Bruxelles, Tubize, Quévy**
Une gare de moyenne importance (trains IR et L) : Tubize

Pour connaître les services disponibles en gare (parking, guichet, paiement, PMR, restaurants, ...) : consulter le site www.belgianrail.be (onglet « Services gares et train » > « Recherche gares ») ou contacter le service clientèle de la SNCB (Call center : 02/528 28 28, disponible de 7h00 à 21h30, 7 jours/7).

4.3. Outils de recherche d'itinéraires et d'horaires

Important à savoir : les horaires varient en fonction des périodes de l'année et sont mis à jour 2 fois par an. Durant les congés annuels (fin d'année et 2^{ème} semaine de juillet à avant-dernière semaine du mois d'août), certains trains sont supprimés ou modifiés. Les horaires de semaine sont également différents des horaires des WE et jours fériés.

Pour trouver les itinéraires et les horaires les plus adéquats, trois outils sont disponibles : les brochures et folders de lignes et d'horaires, le site Internet www.belgianrail.be et les informations en gare et sur les quais.

4.3.1. Brochures de lignes et d'horaires

- **Les cartes réseau :**

Ces cartes répertorient toutes lignes de chemin de fer belges avec leur numéro respectif.

- **Les brochures de lignes ou dépliants « horaires » :**

Brochures par ligne : ces brochures permettent d'identifier tous les trains circulant sur chaque ligne. La carte réseau est reprise en début de ces brochures.

Brochure IC-IR de poche : cette brochure reprend l'offre de trains IR et IC circulant en Belgique.

!!! Bien lire la légende des signes conventionnels en début de brochure. Les mois des dates délimitant les périodes sont transcrits en chiffres romains !!!

Brochures « horaire » personnelles : il est également possible d'éditer des horaires personnalisés à partir du site soit via l'onglet « Service clientèle » > « Brochures » > « Horaires » > « Brochure Horaire personnelle » soit via l'onglet « Horaires et achats de billets » > « Brochure horaire personnelle ».

- **Les brochures générales :**

Guide du voyageur : ce guide précise les lieux où acheter son titre de transport, les outils d'information à la disposition du voyageur, les différentes formules tarifaires, les combinaisons possibles avec les autres modes de transport public, les services liés au transport de bagages (dont le transport de vélos), les services disponibles en gare (parking, guichets, automates), ...

Guide du voyageur à mobilité réduite : ce folder présente les services mis en place spécifiquement par la SNCB afin d'accueillir les voyageurs éprouvant une difficulté pour rejoindre seuls les quais et pour embarquer dans les voitures. Ce bref folder est disponible en trois versions : une version classique, une version pour malvoyants et une version en braille (disponible à la demande).

Charte du voyageur « Vos droits. Nos engagements » : il s'agit d'un folder présentant synthétiquement les services offerts par la SNCB et ses engagements envers sa clientèle. Il est disponible en quatre versions : une version classique, une version pour malvoyants, une version audio (mp3) et une version en braille ou sa version audio sur CD (toutes deux disponibles à la demande).

Déplacements professionnels « Vos besoins, nos solutions » : ce folder présente très synthétiquement les avantages du train dans le cadre de déplacements Domicile-travail. Il en existe deux versions : l'une pour l'employeur, l'autre pour le travailleur. Elles sont toutes deux disponibles en ligne.

Comment et où obtenir ces brochures ?

- **En version papier** :
 - ◆ Soit en se rendant dans une gare
 - ◆ Soit à la demande par envoi gratuit, en téléphonant au 02/528 28 28 (24h/24, de 7h à 21h30).
- **En version électronique** : sur le site Internet www.belgianrail.be
 - ◆ Soit via l'onglet « Service clientèle » > « Brochures ».
 - ◆ Soit uniquement pour les brochures horaires, via l'onglet « Horaires et achats de billets » > « Informations Horaires » ou « Brochures en pdf » apparaissant dans un cadre bleu situé à droite de la recherche d'itinéraires.

4.3.2. Informations en gares et sur les quais

Sur les quais des gares, on trouve les affiches jaunes :

- Affiches jaunes avec la bande bleue et le symbole A concernent l'horaire valable durant la semaine.
- Affiches jaunes avec la bande rouge et le symbole C concernent l'horaire valable durant le weekend.

4.3.3. Site internet www.belgianrail.be

Outre le site officiel de la SNCB, trois autres sites existent aussi avec chacun des objectifs différents.

www.railtime.be : initiative d'Infrabel, ce site propose une information en direct relative à la situation du trafic ferroviaire (retards éventuels des trains en temps réel).

www.b-parking.be : ce site informe l'utilisateur quant à toutes les modalités relatives à la réservation de parking en gare (vélo, deux-roues motorisé, voiture).

www.scotty.be : ce site s'adresse plus spécifiquement à un public jeune, voire étudiant. En introduisant un trajet, il permet d'obtenir un large panel d'alternatives en terme de mobilité : train, voiture, bus, métro, tram, vélo, marche.

• Rechercher un itinéraire

En entrant sur la page d'accueil du site www.belgianrail.be apparaît de suite la recherche d'itinéraire. Il est ainsi possible d'introduire comme point de départ ou de destination soit des adresses postales soit des gares ou des arrêts. Par défaut, la recherche s'effectue pour un Aller en tenant compte de la date du jour et de l'heure auxquels est effectuée la recherche. Une recherche avancée est aussi disponible.

• Trucs et astuces pour optimiser sa recherche

- ◆ Ouvrir les critères de recherche à tous les modes de déplacement.
- ◆ Ouvrir sa recherche en identifiant d'autres lieux de départ ou de destination à proximité mais qui offrent une meilleure desserte en transport en commun.
- ◆ Ouvrir le champ d'autres possibles et penser à combiner d'autres solutions de mobilité. Actuellement, la recherche d'itinéraires ne renseigne pas les possibilités de parcours en vélo ou les combinaisons possibles avec un vélo électrique, un cyclomoteur, une moto, une voiture (seul ou en co-voiturage).

4.4. Coût et choix des titres de transport

Il existe trois types de titres de transport : les billets (pour un usage ponctuel), les cartes (pour un usage régulier) et les abonnements (pour un usager fréquent, voir quotidien).

- **Recherche du coût d'un voyage**

Le site www.belgianrail.be propose une option permettant de calculer et comparer le prix d'un voyage selon les trois formules différentes. Pour y accéder, soit introduire une recherche d'itinéraire et cliquer sur l'onglet « Acheter un ticket » soit cliquer sur l'onglet « Titres de transport ».

- **Trajet Domicile-Travail**

Dans le cadre d'une utilisation professionnelle, le titre le plus courant est l'abonnement à la semaine, au mois, trimestriel ou annuel. Un abonnement spécifique est aussi prévu pour les emplois à temps partiel, sous le nom de Carte Train Mi-temps. Légalement, les abonnements sont à la charge de l'employeur à la hauteur de 75 % mais peuvent être totalement gratuits pour le travailleur si l'employeur choisit de signer une convention tiers-payant avec la SNCB.

- **Réduction pour demandeur d'emploi**

Pour se rendre à un entretien d'embauche ou pour effectuer une démarche nécessaire à sa recherche d'emploi, le demandeur d'emploi peut obtenir de la part du Forem une attestation lui donnant droit à une réduction de 75 % pour le trajet à effectuer.

4.5. Autres solutions et conseils

- **Combiner train et vélo**

Consulter le site www.belgianrail.be (onglet « Services gares & trains » > « Voyager avec un vélo »).

Location de vélo classique et électrique :  www.blue-bike.be (cfr. **chapitre 2. Le vélo**)

- **Combiner train et Bus/tram/metro**

Possibilité de combiner les abonnements. Consulter le site www.belgianrail.be (onglet « Titres de transport » > « Abonnements » > « Carte Train combinée TEC »).

- **Combiner train et voiture/deux-roues motorisé**

Services de parking pour voiture et deux-roues motorisé : consulter le site www.b-parking.be.

- **Derniers conseils pour la route**

Pour bien préparer son voyage, lire les **8 conseils astucieux pour voyager malin** à trouver sur le site www.belgianrail.be (onglet « Services gares & trains » > « Bien préparer votre voyage »).

Pour en savoir plus, consulter la brochure exhaustive
« Solutions de mobilité en Brabant wallon »
téléchargeable sur le site www.csefbw.be
(onglet « Documents » > « Mobilité »)

Chapitre 5 : Le deux-roues motorisé

5.1. Avantages et inconvénients du deux-roues motorisé

Avantages	Inconvénients
Efficacité dans le trafic et les files d'attente <ul style="list-style-type: none">• Temps de parcours réduit• Peu sujet aux fluctuations de trafic	Absence de carrosserie <ul style="list-style-type: none">• Vulnérabilité en cas de choc• Inconfort par intempéries (froid ou chaud)• Équipement et conduite préventive indispensables
Confort d'un trajet « Porte à Porte »	2 Roues... seulement <ul style="list-style-type: none">• Équilibre précaire• Formation et maîtrise indispensables
Plus économique et écologique qu'une voiture <ul style="list-style-type: none">• 2 à 6 fois moins cher si cyclomoteur• Jusqu'à 2 fois moins cher si moto de plus de 125cc	Économique seulement si... ...on opte pour une cylindrée en dessous de 500cc
Véhicule léger et faible encombrement Stationnement plus aisé et autorisé sur la voirie et le trottoir à condition de ne pas gêner ou mettre en danger les autres usagers	Transport de personnes et de charges limité <ul style="list-style-type: none">• Existence de sacoches• Transport possible de personnes âgées de plus de 3 ans• Transport d'enfants de 3 à 8 ans autorisé mais sur un 2RM de moins de 125cc et nécessité d'un dispositif de retenue adapté

5.2. Apprendre à conduire un deux-roues motorisé

5.2.1. La législation

Une nouvelle législation est en vigueur depuis le 1er mai 2013. Pour en prendre connaissance, consulter le site www.lepermismoto.be (onglet « Permis ») ou télécharger la brochure synthétique « **Le Nouveau permis Moto et Cyclomoteur (permis A)** » sur le site du groupement des entreprises agréées pour le contrôle automobile et le permis de conduire, à savoir www.goca.be (onglet « Permis de conduire » > « Réglementation : nouveautés »).

5.2.2. Opérateurs de formation au permis A

• Auto-écoles privées

Consulter les pages jaunes ou sur le site www.pagesdor.be (rubrique « Auto-écoles »).

Consulter aussi le site de la fédération des auto-écoles agréée : www.faa.be.

• La Mutualité Socialiste du Brabant wallon

Objet et public cible : L'asbl Drive Mut organise des sessions de formation de conduite théoriques ou pratiques (automobile ou scooter) pour des publics spécifiques. Ces cours sont donnés par des instructeurs professionnels, brevetés de l'État.

Coût de la formation : non-précisé

Contact : ☎ 02/515 06 14

🌐 www.mutsoc.be (onglet « Permis de conduire » > « Formations pour groupes »)

- **La Fédération des motocyclistes (FEDEMOT)**

Objet et public cible : L'asbl Fedemot organise des stages « moto » de tous niveaux (de la découverte au perfectionnement) pour tout public qui souhaite s'adonner à la pratique d'un 2RM. Elle peut aussi fournir des conseils personnalisés pour l'achat d'un 2RM. Reprise des stages en avril 2014 (belle saison). L'asbl peut aussi proposer des animations dans les écoles et les organismes de formation.

Coût de la formation : prix très modiques (de 8€ à 30€ pour une journée de formation)

Contact : FEDEMOT a.s.b.l.

rue Defêchereux 4 - 4031 ANGLEUR

☎ 04/235 61 69 - ✉ bureau@fedemot.be

🌐 www.fedemot.be

- **La Province du Brabant wallon**

Objet et public cible : stage de maîtrise « cyclo » destiné aux jeunes et un stage de maîtrise « Moto » ouvert à un plus large public.

Coût de la formation : cyclo, 50€ (à la place de 175€ en coût réel) et moto, réduction de 50€ sur coût réel

Contact : Province du Brabant wallon - Direction d'administration des infrastructures et du développement territorial - Parc des collines - Bâtiment Archimède
avenue Einstein 2 -1300 Wavre

☎ 010/23 62 85 - ✉ developpementterritoriale@brabantwallon.be

🌐 www.brabantwallon.be (onglet « Qualité de vie » > « Mobilité » > « Sécurité »)

- **École Peugeot de maîtrise automobile**

Objet et public cible : stages d'initiation et de perfectionnement à l'attention des cyclomotoristes ou des motocyclistes

Coût de la formation : de 100€ à 300€ selon le stage

Contact : Centre de maîtrise de la route de Nivelles

rue de l'industrie 22 -1400 Nivelles

☎ 067/21 09 24 - 087/33 33 33 - ✉ info@maitriseautomobile.com

🌐 www.maitriseautomobile.com

5.3. Choisir adéquatement son 2RM

- **Pour un déplacement en agglomération ou en proche banlieue (10-15 km) :**

Limité à 49,9 cc et 45km/h, le cyclomoteur devrait suffire, vous roulez dans la circulation.

Cyclomoteur classe A (max. 25 km/h) : pas de permis.

Cyclomoteur classe B (max. 45 km/h) : permis AM.

- **Pour un déplacement dans un rayon d'environ 30 km :**

Moto < 125 cc : meilleure intégration dans la circulation automobile, même sur les routes nationales.

Permis A1 ou Permis B depuis au moins 2 ans + 4h de formation à la conduite, pour les 2RM de moins de 11kW ou 0,1 kW par kg.

- **Pour un déplacement de plus de 30 km :**

Cylindrée au-dessus de 125 cc, très bon confort de conduite avec une cylindrée de 500 cc

Permis A2 pour les 2RM de moins de 35 kw ou >0,2 kW par kg.

Permis A dans les autres cas.

5.4. Acheter ou louer un 2RM

5.4.1. Acheter un 2RM

En occasion : le marché de l'occasion offre un large panel d'opportunités.

- ◆ Consulter les sites de seconde main, ventes proposées par des particuliers ou des professionnels : www.befr.ebay.be, fr.kapaza.be, www.motoweb.be, www.2ememain.be, www.vlan.be, ...
- ◆ Consulter les petites annonces dans les journaux : le Vlan, les toutes-boîtes, les magazines tels que Moto80 (www.moto80.be), Moto & loisirs (www.moto-loisirs.be), ...

À l'état neuf : la liste des revendeurs professionnels est disponible dans les pages jaunes (www.pagesdor.be)

Conseils pour l'achat : s'adresser à l'asbl Fedemot.

5.4.2. Louer un 2RM

En Brabant wallon, aucun organisme ou entreprise ne propose ce service actuellement.

5.5. Coût du 2RM

Frais à prévoir	2 RM < 125cc	2 RM > 125cc
Achat du 2RM Neuf - Occasion	De +/- 300 € en occasion à plus de 5000 € pour un 2RM neuf	De +/- 750 € en occasion, jusqu'au prix d'une voiture pour un 2RM neuf
Assurance	+/- 150 €	Moto avec voiture : +/- 145 € à +/- 260 € Moto sans voiture : +/- 300 € à +/- 600 €
Taxe de mise en circulation	61,50 €	61,50 € à 123 € pour un véhicule « normal » (- de 115 cv)
Taxe de circulation	0 €	52,27 €, excepté pour < 250cc (gratuit)
Carburant	De 2,5 à 6 l/100km	De 3 à 10l/ 100km suivant le véhicule...
Équipement obligatoire	Un casque : à partir de 50 €	Pour conducteur et passager : prévoir des gants, une veste à manches longues, un pantalon ou une combinaison, des bottes ou des bottillons qui protègent les chevilles
Permis théorique	15 €	15 €
Permis pratique	10 € + 4 heures d'école de conduite.	15 € + entre 4 et 12 heures d'école de conduite par permis.
Entretien	Cyclo et 125 cc : 2 €/100km + coût des pneus : de 50 € à 150 €	3 €/100km + coût des pneus : de 125 € à 250 €
Coût par km	Cyclo , 4000 km/an en 8 ans 0,19 €/km (0,10 € si 8000 km) 125 cc , 8000 km/an en 8 ans 0,21 €/km (0,34 € si 4000 km)	500 cc , 10000 km/an en 8 ans Estimation à ± 0,29 €/km
À déduire de ce coût : Déductibilité fiscale	L'achat de la moto et des équipements peuvent être déduits fiscalement jusqu'à 100 %. Des avantages supplémentaires sont octroyés pour les véhicules électriques. Consulter le site www.lepermismoto.be (onglet « Fiscalité »)	

5.6. Derniers conseils pour la route

- **Préparer et choisir son itinéraire** : choisir le meilleur itinéraire selon des critères de confort et de sécurité de parcours, consulter le **chapitre 11. Outils de coaching individualisé** pour obtenir plus de précisions quant aux outils permettant de rechercher un itinéraire et se repérer dans l'espace.
- **Emporter avec soi** tous les papiers du véhicule, le matériel de sécurité obligatoire et recommandé.
- **Adopter une conduite préventive et respecter les consignes de sécurité** : consulter les brochures de sensibilisation éditées par l'IBSR sur webshop.ibsr.be (dont les brochures « **En scooter, en mob...comment rouler sans casse ?** » et « **Gros plan sur la sécurité en moto** »), visionner les vidéos Contacts « spécial 2 RM » dont « **À moto, le premier au boulot** » sur www.rtbef.be (rubrique « vidéo ») et consulter aussi le site www.goforzero.be.
- **Consulter les sites procurant des conseils à la conduite d'un 2RM** : www.motoraddict.be, www.moto-station.com, www.motomag.com (site indépendant, issu de la Fédération française des motards en colère), www.mehdiator.com (site à l'humour « décalé » proposant des vidéos traitant de l'esprit et la sécurité du motard).

Pour en savoir plus, consulter la brochure exhaustive
« Solutions de mobilité en Brabant wallon »
téléchargeable sur le site www.csefbw.be
(onglet « Documents » > « Mobilité »)

Chapitre 6 : Le covoiturage

Définition du covoiturage :

« Le covoiturage est l'utilisation conjointe et préméditée (à la différence de l'auto-stop) d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un ou des passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun. »

Source : Wikipédia

6.1. Atouts et limites du covoiturage

Avantages	Inconvénients
Plus économique et écologique que l'autosolisme <ul style="list-style-type: none">• Réduction des frais de moitié (si covoiturage en alternance)• Réduction des émissions de CO₂• Gain en termes d'espace public	Mêmes inconvénients que pour la voiture Temps de parcours variable Temps de trajet soumis à plusieurs facteurs plus ou moins prévisibles (densité de trafic, accident, travaux, recherche de parking, ...)
Confortable <ul style="list-style-type: none">• Trajet à l'abri des intempéries• Trajet porte-à-porte possible• Souvent plus rapide que les transports en commun	Difficultés liées aux interactions humaines <ul style="list-style-type: none">• Dépend de la fiabilité et du sérieux du covoitureur (même si prouvé que ponctualité plus grande)• Ambiance et horaires de voyage à négocier (« Obligation sociale » de tenir des conversations)<ul style="list-style-type: none">• Bonne communication indispensable• Compromis à trouver« Règles » de fonctionnement à établir
Convivial <ul style="list-style-type: none">• Nouvelles rencontres• Trajets agrémentés de conversations• Tend à diminuer le stress pré- et post-boulot• Renforce la collaboration dans les équipes de travail	
Flexible Possibilité de moduler la fréquence du covoiturage (trajets réguliers, ponctuels, ...)	Flexibilité limitée <ul style="list-style-type: none">• Nécessité parfois de trajets pré- ou post- covoiturage• Nécessité de trouver un parking de covoiturage ou nécessité d'utiliser un autre mode de déplacement en complément

6.2. Rechercher des covoitureurs

Pour trouver un covoitureur pour des déplacements professionnels en Wallonie, il existe une banque de données de covoitureurs incontournable et actuellement centralise une grande part des offres et demandes de covoiturage sur le territoire wallon. Il s'agit de la banque de données « Carpoolplaza ».

Cette banque de données est disponible sur Internet à l'adresse www.carpool.be.

6.2.1. Recherche anonyme

Pour faire une recherche, nul n'est besoin de s'inscrire :

- ◆ En encodant le lieu de départ et de destination dans le tableau d'affichage sur la page d'accueil, il est déjà possible d'obtenir une liste des covoitureurs disponibles (sans leurs coordonnées).
- ◆ En cliquant sur l'onglet « Commune », il est aussi possible d'identifier au moyen d'une carte interactive toutes les offres de covoiturage proposées par les habitants d'une commune donnée.

6.2.2. Recherche en tant que membre

Pour obtenir les coordonnées des covoitureurs potentiels, il est indispensable de s'inscrire. Il est possible de créer de multiples offres de covoiturage en tant que conducteur et/ou passager. Ces offres peuvent être très ponctuelles, voire liées à un évènement précis, comme elles peuvent concerner des trajets réguliers, voire quotidiens. À tout moment, on peut effectuer une recherche de covoitureurs. La liste des covoitureurs s'affiche alors en fonction de leur pertinence.

Pour savoir plus sur ce service de covoiturage, contacter l'*asbl Taxistop* :

Taxistop asbl

Avenue du Douaire 6 - 1340 Ottignies

☎ 010/23 58 01 - Joignable par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30

🌐 www.carpool.be - ✉ plaza.wallonie@carpool.be

6.2.3. Autres banques de données

Il peut toujours être intéressant de s'inscrire dans d'autres banques de données mais elles comportent plusieurs limites :

www.luxocovoiturage.be : offre de covoiturage limitée à la Région de la Province du Luxembourg.

www.karzoo.be : moteur de recherche limité. Confusion avec les lieux de départ et de destination.

www.djengo.com : site à destination des entreprises, pas actuellement accessible aux particuliers.

www.eurostop.be : site pour se rendre en vacances ou à des réunions ou séminaires à l'étranger.

www.eventpool.be : site pour se rendre à des événements : concerts, festivals, événements sportifs, ...

6.3. Coût du voyage

Inscription sur le site de carpoolplaza : gratuite.

Coût pour le passager : à négocier avec le conducteur, montants conseillés par Taxistop de 0,08€/km pour le trajet commun et 0,32€/km, pour les détours nécessaires à la prise en charge du covoitureur.

Gain pour le conducteur : ne peut excéder légalement le montant de 0,35€/km sous peine d'être considéré comme un transport privé à but lucratif.

Si le covoiturage est effectué en alternance de façon équitable, nul n'est besoin alors de rétribution pour peu que les détours à effectuer soient équivalents.

Le site www.carpool.be propose aussi un calculateur permettant d'estimer les gains possibles selon la pratique de covoiturage choisie (onglet « Cochon-tirelire » disponible sur la page d'accueil dans la bannière situé dans le volet gauche)

6.4. Derniers conseils pour la route

- Établir avec votre/vos covoitureurs des règles de fonctionnement et s'y tenir.
- Entretenir une bonne communication et prévenir des éventuels changements de programme au plus tard la veille du covoiturage.
- Se munir d'un téléphone portable et avoir à sa disposition les numéros des autres covoitureurs.
- Rechercher et identifier à l'avance des parkings de délestage ou de covoiturage « sécurisés » ou situés dans des lieux où un contrôle « social » est possible.
- Être attentif à l'actualité concernant le développement du covoiturage dynamique, c'est-à-dire au covoiturage instantané se développant par le biais des nouvelles technologies : consulter le site [//mobilite.wallonie.be](http://mobilite.wallonie.be) (recherche mot-clef « Covoiturage dynamique »).

**Pour en savoir plus, consulter la brochure exhaustive
« Solutions de mobilité en Brabant wallon »
téléchargeable sur le site www.csefbw.be
(onglet « Documents » > « Mobilité »)**

Chapitre 7 : La voiture

7.1. Avantages et inconvénients de la voiture

Avantages	Inconvénients
<p>Grande flexibilité et disponibilité 24h/24</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de définir ses propres horaires • Possibilité de combiner différents parcours avec des contraintes moindres qu'en transport en commun 	<p>Mode de déplacement le plus coûteux Coût très souvent sous-estimé par les usagers car manque de prise en compte de tous les frais relatifs à la voiture (achat, assurances, taxes, carburant, entretien, réparation, CTA, parkings, contraventions, ...)</p> <p>Coût au km estimé entre 0,30 à 0,60 €/km Exemple : un trajet domicile-travail de 60 km Coût/jour = 120*0,30 à 0,60 € = 36 € à 72 €</p> <p>Etonnant ? Et pourtant tout à fait vrai !</p>
<p>Trajet porte à porte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule disponible à très grande proximité de son domicile • Pas de correspondance à prendre • Souvent plus rapide que les transports en commun 	<p>Nécessité d'une attention soutenue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impossible de s'assoupir quand on est conducteur • Conduite parfois stressante
<p>Confort</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trajet à l'abri des intempéries • Choix de l'ambiance du voyage : musique, silence, ... 	<p>Temps de parcours non-garanti</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de trajet soumis à plusieurs facteurs plus ou moins prévisibles (densité de trafic, accident, travaux, recherche de parking, ...) • Efficacité très relative en ville (vitesse moyenne de 15km/h, aussi rapide qu'un vélo)
<p>Transport de personnes et de matériel plus confortable Selon le gabarit de la voiture (transport de 4 à 7 personnes)</p>	<p>Mode de déplacement le plus polluant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions de CO₂ importante et rejet de particules fines • Pollution sonore • Occupation massive de la place publique • Impact écologique de la fabrication, de la démolition et de la gestion des déchets de la voiture <p>Surtout en cas d'autosolisme (= 1 seul occupant par voiture)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Souvent le cas en Belgique car taux moyen d'occupation d'une voiture = 1,3 passagers/véhicule
<p>Combinaison possible avec d'autres modes de déplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence de parkings dans plusieurs gares • Possibilité de rejoindre des parkings de covoiturage et/ou de délestage aux alentours des centres-villes 	

Consulter la brochure « **Douze idées reçues sur la voiture** » à télécharger sur www.reseau-idee.be (onglet « Outils-Pédagogiques »).

7.2. Apprendre à conduire une voiture

7.2.1. Législation et formation au permis B

Plusieurs sites et organismes peuvent fournir les informations utiles concernant la législation, les différentes filières de formation et les conditions d'octroi du permis B :

- **GOCA asbl**

Groupement des entreprises agréées pour le contrôle automobile et le permis de conduire.
www.goca.be - ☎ 02/469 09 00 - ✉ goca@goca.be

- **Service Public Fédéral**

www.belgium.be (onglet « Mobilité » > Permis de conduire) et www.mobilit.belgium.be
(onglet « Circulation routière » > permis de conduire)

- **IBSR**

Institut Belge de la sécurité routière - 🌐 www.ibsr.be - ☎ 02/244 15 11 - ✉ info@ibsr.be
Publications de l'IBSR dont le folder « **Les voies d'accès au permis** » : 🌐 webshop.ibsr.be -
☎ 02/244 15 17 - ✉ shop@ibsr.be (à télécharger ou disponibles par envoi postal)

7.2.2. Formation à la conduite

Voici une liste non-exhaustive des opérateurs publics ou privés sans but lucratif dispensant des formations à la conduite automobile et au permis B sur le territoire du Brabant wallon :

- **Drive Mut**

Opérateur de formation : La Mutualité Socialiste du Brabant wallon

Objet et public cible : permis de conduire théorique et pratique pour adultes débutants.

Coût de la formation : 30 €/h pour 20h de théorie et 60 €/2h de pratique.

Contact : Corinne PLETINCKX

☎ 010/22 23 24 - 🌐 www.mutsoc.be - ✉ corinne.pletinckx@mutsoc.be

- **Apprentissage Permis B**

Opérateur de formation : ALE de Braine-l'Alleud

Objet et public cible : permis de conduire théorique pour les travailleurs ALE et les demandeurs d'emploi inscrits dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle et domiciliés sur la commune de Braine-l'Alleud.

Coût de la formation : 15 € - 36 heures étalées sur 2 semaines

Contact : Responsable - Anne-Marie PARIDAENS

rue Longue 34 - 1420 BRAINE-L'ALLEUD

☎ 02/385 09 54 - ✉ alebrainelalleud@gmail.com

Permanence pour inscription tous les premiers lundi de chaque moi de 9h à 12h.

- **Apprentissage Permis B**

Opérateur de formation : Plan de Cohésion Social de Braine-l'Alleud

Objet et public cible : permis de conduire théorique et pratique pour les personnes inscrites dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle et domiciliés sur la commune de Braine-l'Alleud. Le permis de conduire théorique est organisé à la demande avec la collaboration de l'ALE de Braine-l'Alleud. Le permis de conduire pratique est organisé avec la collaboration de l'asbl Mobil'Insert.

Coût de la formation : permis théorique à 15 € pour 36 heures de formation étalées sur 2 semaines, permis pratique est de 1044 € pour ± 25 heures de cours (selon le besoin du public), le passage à l'examen avec la possibilité de repasser en cas d'échec et une journée de formation à l'éco-conduite. Le montant de 1044 € peut être remboursé au CPAS par mensualités.

Contact : Responsables - Gaëlle DEPROOTE (CPAS) et Jonathan HEUGHEBAERT (PCS)
Rue du Paradis 3- 1420 BRAINE-L'ALLEUD
☎ 02/389 01 19 - ✉ gaelle.deproote@cpas-braine-lalleud.be
☎ 02/387 46 91 - ✉ jonathan.heughebaert@braine-lalleud.be

- **Atelier permis de conduire théorique (Permis d'Oser)**

Opérateur de formation : Lire et écrire Brabant wallon

Objet et public cible : formation au permis de conduire théorique organisée toute l'année 2 fois par semaine le mercredi et jeudi de 9h à 12h à Nivelles (séances ponctuelles à Mousty).

Coût de la formation : gratuite pour le public de Lire et Ecrire

Contact : Agent de guidance - Pascale DUQUÉ
Boulevard des Archers 21 - 1400 NIVELLES
☎ 0474/77 40 69 - 🌐 //brabant-wallon.lire-et-ecrire.be
✉ genevieve.wautier@lire-et-ecrire.be ; dominique.annet@lire-et-ecrire.be.

- **Formation au permis théorique**

Opérateur de formation : CRABE asbl

Objet et public cible : formation au permis de conduire théorique ouverte organisée toute l'année à la demande. Formation dispensée à Jodoigne, Perwez, Hélécine et Incourt (sessions programmées toutes les premières quinzaines de juillet). Ce module à la pédagogie « ludique » sensibilise aussi plus largement à la problématique de la mobilité (coût d'une voiture, alternatives à la voiture). L'asbl intervient également comme opérateur de formation au permis théorique auprès des autres partenaires de l'insertion et/ou dans le cadre de conventions.

Coût de la formation : gratuit

Contact : Responsable Filière Remise à Niveau - Vinciane WILLETTE
rue Sergent Sortet 23 A - 1370 JODOIGNE
☎ 010/81 40 50 - 🌐 www.crabe.be
✉ vinciane.willette@crabe.be

- **Formation au permis théorique**

Opérateur de formation : Collectif des femmes

Objet et public cible : formation au permis de conduire théorique ouverte à tout public. Uniquement durant les vacances de carnaval, Pâques et vacances d'été.

Coût de la formation : 20€ et gratuit pour les membres du collectif

Contact : Responsable - Alexandra CONTRERAS
rue des Sports 19 - 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
☎ 010/47 47 69 - 🌐 www.collectifdesfemmes.be
✉ alexandra@collectifdesfemmes.be

- **Formation au permis théorique**

Opérateur de formation : ALE de Jodoigne

Objet et public cible : formation au permis de conduire théorique pour demandeurs d'emploi et les chômeurs complets indemnisés. Formation organisée 1 fois par an en septembre.

Coût de la formation : 20€ et gratuit pour les membres du collectif

Contact : Responsable - Valérie CROLS
rue Marché aux Chevaux 1 - 1370 JODOIGNE
☎ 010/68 89 04 - ✉ alejodoigne@yahoo.fr

- **Formation au permis théorique**

Opérateur de formation : Régie de quartier de Tubize

Objet et public cible : session de formation comprenant 6 modules ouverte à toute personne pouvant suivre tous les modules sur la commune de Tubize. La formation a lieu le lundi et le vendredi de 10 à 12h. Des sessions de rattrapage sont aussi possibles pour les personnes qui en ressentent le besoin.

Coût de la formation : gratuit.

Contact : Coordinatrice sociale - Kathy VANKERK (inscriptions)

Coordinateur de la Régie de quartier et formateur - Samuël ABRAHAMOWICZ

avenue de Mirande 13 - 1480 TUBIZE

☎ 02/355 29 84 - ✉ rdqtubize@skynet.be ou samamuse@skynet.be

- **Stage de maîtrise automobile**

Opérateur de formation : Province du Brabant wallon

Objet et public cible : stage de maîtrise automobile pour tout public (seniors, jeunes et handicapés).

Coût de la formation : 50 € à 65 € (à la place de 245 € à 400 € en coût réel).

Contact : Province du Brabant wallon - Direction d'administration des infrastructures et du développement territorial - Parc des collines - Bâtiment Archimède

avenue Einstein 2 -1300 Wavre

☎ 010/23 62 85 - 🌐 www.brabantwallon.be

✉ developpementterritoriale@brabantwallon.be

7.2.3. Actions ponctuelles et autres pistes à investir

- **Formation à l'éco-conduite**

Opérateur de formation : Eco-Mobile

Objet et public cible : éco-conduite responsable et citoyenne

Coût de la formation : gratuite pour les demandeurs d'emploi. Organisée dans le cadre de conventions spécifiques avec le Forem et la Province du Brabant wallon.

Contact : rue de Coroy 18 -1325 Chaumont-Gistoux

☎ 010/68 82 72 - 🌐 www.eco-mobile.be

✉ info@eco-mobile.be - christian.bormans@eco-mobile.be

- **Manuels et logiciels d'apprentissage à la conduite**

- ◆ « **Bien conduire de A à Z** » par le Commandant Daniel De Nève (Ex-Monsieur « contact »)

- ◆ « **Bien conduire de A à Z : plus jamais pire conducteur** » par Joe Di Dio, formateur agréé dispensant des formations en Brabant wallon pour des publics en insertion ou fragilisés (☎ 0494/22 99 15 - ✉ jddprods@hotmail.com - 🌐 www.permisdrire.be)

- ◆ « **Feu vert** » par le Lieutenant-Colonel Claude De Bruyn. 🌐 www.feuvet.be

Achat en librairie ou sur Internet. Emprunt et consultation en bibliothèques, médiathèques, dans certaines maisons de l'Emploi, au Carrefour Emploi Formation Orientation, ...

- **Auto-écoles privées**

Leurs coordonnées sont disponibles dans les pages d'or (rubrique « auto-écoles agréées ») (www.pagedor.be) ou sur le site de GOCA asbl (www.goca.be)

- **Voiture sans permis**

La voiture sans permis est limitée à 45 km/h, interdite sur certaines routes. Nécessité du permis A3 pour les personnes nées après 1961.

Informations : www.belgium.be (onglet « Mobilité » > « Véhicules » > « Type » > « Véhicules sans permis »).

• **Aide financière au passage du Permis B**

Des interventions financières sont parfois possibles. Pour en savoir plus, consulter le **Chapitre 9. Aides à la mobilité vers l'emploi**.

- « **Permis de conduire et alphabétisation** » : une malette pédagogique quant à « l'apprentissage du permis de conduire pour un public en alphabétisation » sera publiée par le Collectif Alpha. Elle comprendra des fiches pédagogiques (à paraître prochainement).

Contact : Centre de documentation du Collectif Alpha
rue de Rome 12 - 1080 Bruxelles
☎ 02/533 09 25 - 🌐 www.collectif-alpha.be
✉ cdoc@collectif-alpha.be

7.3. Conseils pour le choix et l'achat d'un véhicule

- Évaluer correctement ses besoins : éviter de baser sa recherche sur des besoins très ponctuels.
- Prendre le temps de s'informer et de se faire conseiller par des personnes expérimentées.
- Comparer les offres et les prix. Pour les véhicules d'occasion, consulter les sites www.autoscout24.be, www.moniteurautomobile.be, [//autovlan.be](http://autovlan.be), www.autozone.be.
- Achats en occasion : privilégier les achats qui comprennent le contrôle technique, le car-pass (certificat du kilométrage garanti), le carnet d'entretien du véhicule, éventuellement une garantie.
- Se renseigner quant à l'argus du véhicule (valeur réelle) et à sa perte de valeur au cours du temps (certaines marques conservent mieux leur valeur).
- Consulter les sites experts : www.moniteurautomobile.be (conseil-achat pour voitures neuves ou d'occasion, coût des voitures neuves, cotation-catalogue des voitures d'occasion), www.touring.be (possibilité de faire vérifier une voiture d'occasion avant de l'acheter pour éviter le gouffre financier), www.carguide.be.

7.4. Coût de la voiture

Rouler seul en voiture coûte cher. Prenons quelques exemples :

Une petite citadine	Une voiture familiale
Type : Ford Fiesta ou Citroën C3	Type : Renault Scenic, Toyota Corolla
Durée de vie : 8 ans	Durée de vie : 8 ans
10.000km/an	20 000km/an
diesel	diesel
Prix = 340,01 €/mois	Prix : 551,83 €/mois
Coût/km = 0,41 €/km	Coût/km = 0,33 €/km

Pour aider au calcul du coût d'une voiture précise, consulter les calculateurs de coût disponibles en ligne :

- **Le moniteur automobile** : www.moniteurautomobile.be/prix-revient-voiture.cfm
- **La CSC** : www.csc-en-ligne.be/apps/feuilledecalcul.html
- **Taxistop asbl - carpoolplaza** : www.carpool.be/rcommon/fr/2simple.shtml
- **Télénet** : [//users.telenet.be/h-consult/amorti/kostAuto.htm](http://users.telenet.be/h-consult/amorti/kostAuto.htm)
- **Région wallonne** : www.semainemob.be

Consulter aussi les brochures :

- ◆ « **Le coût du déplacement des personnes** » : téléchargeable sur mobilite.csc-en-ligne.be.
- ◆ « **Pas d'auto... pas de boulot** » (chapitre 3) : téléchargeable sur www.cepag.be ou mobilite.csc-en-ligne.be (onglet « Publications et documentation » > « Dossiers » > « Mobilité »).

7.5. Louer ou partager une voiture

Outre les sociétés privées de location de voitures, deux systèmes de location originaux sont à signaler :

- **Systeme CAMBIO**

Location courte et moyen terme de voitures mises en partage dans des stations situées en différents endroits de la commune. En Brabant wallon : seulement disponibles sur Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Plus d'informations sur www.cambio.be - ☎ 010/23 58 01

- **Systeme AUTOPIA**

Achat groupé de voiture entre particuliers : consultez le site www.autopartage.be pour tous les renseignements ainsi que pour trouver des autopartageurs (service en projet en Brabant wallon).

7.6. Derniers conseils pour la route

- **Préparer son itinéraire** : consulter le **chapitre 11. Outils de coaching individualisé** pour obtenir plus de précisions quant aux outils permettant de se repérer dans l'espace (Fiche n°3).
- **Prévoir des marges de sécurité** par rapport au temps estimé dans les calculs d'itinéraires.
- **Emporter avec soi** tous les papiers du véhicule, un téléphone et numéros utiles (en cas de problèmes), le matériel de sécurité obligatoire et recommandé (gilet de sécurité, triangle, trousse de secours, ...).
- **Adopter une conduite préventive et respecter les consignes de sécurité** (port de ceinture, etc.) : consulter les brochures de sensibilisation éditées par l'IBSR sur webshop.ibsr.be.
- **Adopter une conduite économique** : **10 conseils d'éco-conduite** à télécharger sur www.ecoconso.be.

Pour en savoir plus, consulter la brochure exhaustive
« Solutions de mobilité en Brabant wallon »
téléchargeable sur le site www.csefbw.be
(onglet « Documents » > « Mobilité »)

Chapitre 8 : Solutions ponctuelles : le taxi solidaire et l'auto-partage

Ces autres offres de transport **conviennent pour des déplacements ponctuels** ou peuvent être utilisées comme **solution de dépannage**. Toutefois, il est possible qu'elles permettent de déboucher sur une solution de mobilité plus durable grâce aux liens de solidarité créés par ces services (covoiturage régulier, etc.).

TROIS types de service sont disponibles :

- Le transport social, dit aussi « Taxi social »
- La centrale des moins mobiles, initiative développée par l'asbl Taxistop
- Le système VAP, Voitures A Plusieurs

8.1. Transport et taxi social

Pour connaître les services disponibles sur les communes du Brabant wallon, la Province a édité un répertoire **Soins et aides à domicile de la Province du Brabant wallon**, rubrique « Transport social ». Ce répertoire fournit aussi d'autres informations telles que les services proposant du transport adapté pour les personnes handicapées et le transport de malades. Il est téléchargeable sur le site Info Social Santé :

- www.siss.be : sur la page d'accueil, en dessous des moteurs de recherche, cliquez sur **Télécharger le répertoire Soins et aides à domicile de la Province du Brabant wallon**.

Trois services desservent tout le Brabant wallon :

- ALTEO asbl
☎ 067/89 36 80 - 🌐 www.alteo-asbl.be
- MTMC asbl, les mains tendues de Michel Corin
☎ 02/385 16 49 - 0498/84 08 49 - 🌐 www.mainstendues.be
- Team Confort scrl
☎ 02/355 63 83 - 🌐 www.team-confort.be

Un service dessert plusieurs communes de l'ouest et du centre du Brabant wallon :

- Taxi social du village n°1
☎ 0471/07 10 71 - 🌐 www.levillage1.be (onglet « Services de proximité - taxi social et zones desservies »)

Des initiatives plus locales sont également renseignées dans ce répertoire.

8.2. Centrale des moins mobiles

Ce service n'est pas encore disponible en Brabant wallon. Pour une information actualisée sur le développement de ce service, contacter l'**asbl Taxistop** :

Taxistop asbl

Avenue du Douaire 6 - 1340 Ottignies

☎ 010/23 58 01 - Joignable par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30

🌐 www.lacentraledesmooinsmobiles.be

8.3. Système des VAP, Voitures À Plusieurs

Ce service propose de faire de l'autostop mais de façon sécurisée en s'inscrivant comme membre d'un réseau de « VAPPEURS ». Des panneaux VAP sont installés dans les communes participantes (24 communes sur 27) pour faciliter les rencontres entre automobilistes et piétons VAP. Mais l'autostop peut se pratiquer en dehors des arrêts à condition de ne pas gêner la circulation.

Avantages	Inconvénients
Complètement gratuit Pas d'inscription payante Pas de transactions entre passagers et conducteurs	Difficultés d'estimer et de prévoir son trajet (Durée et conditions du transport) Inconnue sur le « vappeur » avec qui on voyagera Inconnue sur le temps d'attente à l'arrêt Risque de ne pas être pris
Grande disponibilité Partout même dans les villages	
Très convivial Permet d'élargir son réseau social Tremplin possible vers des solutions plus durables	
Solution souple et sécurisée	

Pour découvrir le service, consulter le site www.vap-vap.be. Un film vidéo y commente tous les avantages et explicite le système tant pour les automobilistes que pour les piétons. Un onglet « Inscription » sur la page d'accueil permet de s'inscrire gratuitement comme membre et d'accéder à la base de données des « vappeurs » de la commune de résidence de l'utilisateur. Il est aussi possible de contacter le service par téléphone au 02/675 05 88 ou au 0474/97 04 27.

Pour en savoir plus, consulter la brochure exhaustive
« Solutions de mobilité en Brabant wallon »
téléchargeable sur le site www.csefbw.be
(onglet « Documents » > « Mobilité »)

Partie 2 : Autres outils de soutien à la mobilité

Chapitre 9 : Aides à la mobilité vers l'emploi

Introduction

Parmi le public en insertion, on trouve un grand nombre de personnes fragilisées et disposant de moyens financiers limités. C'est souvent leurs revenus modestes qui les empêchent d'acheter une voiture ou un autre véhicule, de passer un permis de conduire, d'acheter un abonnement de bus ou de train plus avantageux, ... Pour les aider et les soutenir dans leur recherche de solutions, des dispositifs existent et des actions plus ponctuelles sont parfois menées par des organismes locaux ou les régions.

Ce chapitre a ainsi pour objectif d'informer quant aux aides possibles et aux pistes à investir, quel que soit le mode de transport choisi.

9.1. La marche et le vélo

9.1.1. Intervention de l'employeur

Lorsque le travailleur choisit de se rendre à son travail à pied ou à vélo, l'employeur intervient souvent à concurrence de 0,22 €/km, car c'est le montant déductible fiscalement. Ceci n'est pas une obligation légale mais cette disposition peut être effective même si tout le déplacement n'est pas effectué ou ne peut être effectué à pied ou à vélo. L'employeur est tout libre aussi d'octroyer un montant supérieur.

9.1.2. Déductibilité fiscale

Les trajets Domicile-Travail réalisés à vélo ou à pied ne sont pas imposés jusqu'à 0,22 €/Km.

9.1.3. Aides à la formation, à l'achat et à la location de vélos

Les communes et la province du Brabant wallon initient parfois des actions en vue de favoriser l'accès et la pratique du vélo. Par exemple, à Ottignies, la commune organise des formations pour apprendre à rouler à vélo et propose des réductions à la location de vélos Blue Bike. La commune de Walhain, également élue « commune Wallonie cyclable » a, quant à elle, mis sur pied un plan cyclable avec à la clef des services au citoyen facilitant sa pratique du vélo. À Lasne, depuis plusieurs années, la commune octroie des primes à l'achat de vélos électriques. Avec l'appui de la Province du Brabant wallon, cette action tend même à s'étendre à d'autres communes brabançonnaises (Nivelles, etc.).

Depuis 2 ans encore, plusieurs communes et associations locales participent à l'action « **Un Vélo sympa servira deux fois** ». Initiée par Pro Velo et l'Intercommunale du Brabant wallon, cette action vise à récupérer des vélos usagers pour les remettre en état de rouler et au service de publics plus nécessiteux.

Pour en savoir plus sur toutes ces actions et d'autres initiatives à venir, contacter **les conseillers en mobilité des administrations communales**. Leurs **coordonnées** se trouvent dans la **brochure exhaustive « Solutions de mobilité en Brabant wallon »** téléchargeable sur www.csefbw.be (onglet « Documents » > « Mobilité »).

9.2. Le bus et train

9.2.1. Réductions pour demandeurs d'emploi

Grâce à des conventions entre les opérateurs de transports publics et les offices de l'emploi (Forem, VDAB, Actiris), des **réductions sont octroyées aux demandeurs d'emploi** dans le cadre de leur recherche d'emploi. Sous certaines conditions, ils peuvent obtenir une réduction allant jusqu'à 75 % à l'achat d'un titre de transport pour se rendre à un entretien d'embauche ou faire une démarche indispensable pour leur recherche d'emploi (formulaire A14).

Ce système est toujours effectif pour la SNCB. Par contre, depuis février 2013, il n'a pas été reconduit pour le TEC. Pour en savoir plus, contacter les **sociétés de transport** (cfr. **Chapitre 3. Le bus** et **Chapitre 4. Le Train**) et/ou un conseiller du Forem. Les coordonnées des **bureaux du Forem** et des **Maisons de l'emploi** du Brabant wallon sont aussi à consulter dans la brochure exhaustive ou sur le site www.leforem.be (Forem Brabant wallon Emploi - rue de Soignies 7 - 1400 Nivelles - ☎ 067/28 08 11).

9.2.2. Autres réductions

D'autres réductions existent encore : les réductions « familles nombreuses », « Omnio », « BIM » (ex-VIPO), ... Pour savoir si ces deux derniers statuts peuvent concerner l'utilisateur, consulter le site de l'INAMI (office de sécurité sociale de Belgique), www.inami.fgov.be (onglet « Citoyen » > « Frais médicaux » > « Statut BIM » ou « Statut Omnio »).

9.2.3. Déductibilité fiscale

Les abonnements aux transports en commun sont des frais totalement déductibles fiscalement. Pour en savoir plus, consulter [//finances.belgium.be](http://finances.belgium.be) (onglet « Particuliers » > « Transports » > « Déduction de frais de transport »).

9.3. Le deux-roues motorisé

Les **frais de moto** relatifs aux kilomètres **parcourus dans le cadre professionnel** (entre le domicile et le lieu de travail ainsi que les déplacements professionnels) **sont entièrement déductibles** (pour la voiture, les frais sont limités à 0,15 € et à 75 % de l'usage professionnel). Les frais relatifs à l'achat, les taxes et l'équipement peuvent aussi être déduits fiscalement. Et ces avantages sont encore plus importants si l'utilisateur opte pour une motocyclette, un tricycle ou un quadricycle propulsés exclusivement par moteur électrique, pouvant transporter au moins deux personnes et dont la conduite nécessite la possession d'un permis de conduire. Pour en savoir plus, consulter le site www.lepermismoto.be (onglet « Fiscalité »).

9.4. La voiture et les aides financières

La Région peut octroyer aux demandeurs d'emploi des primes à l'obtention du permis de conduire pratique allant jusqu'à 1000 €. Ces mesures sont variables selon les années. Le nombre de primes étant limité, les conditions d'obtention sont très strictes. Pour en savoir plus sur une nouvelle édition de cette action en 2014, contacter les **services du Forem Brabant wallon Emploi** situés en Brabant wallon. Leurs coordonnées se trouvent sur le site www.leforem.be.

D'autres organismes peuvent aussi octroyer des aides financières à l'échelon local. C'est par exemple le cas de l'ALE de Wavre qui depuis peu, intervient financièrement dans le passage de permis de conduire pratique de certains demandeurs d'emploi et ceci en collaboration avec la MireBW. Cette aide est conditionnée et encadrée. Pour en savoir plus, contacter l'ALE de Wavre (cfr. coordonnées disponible dans la brochure exhaustive).

9.5. Aides à l'achat d'un véhicule

9.5.1. Organismes de prêt social

Que ce soit pour l'achat d'une voiture, d'une moto, ou le financement d'un permis de conduire, plusieurs organismes peuvent octroyer des prêts sociaux. Principalement, il s'agit des **CPAS** et de la **coopérative CREDAL**. Ces micro-crédits sont destinés à des publics bénéficiaires d'allocations sociales ou disposant de faibles revenus et ayant difficilement accès au crédit bancaire.

En ce qui concerne les CPAS, les modalités d'octroi varient beaucoup d'un **CPAS** à l'autre. Le meilleur conseil à donner est donc de se renseigner auprès du CPAS de sa commune. Les coordonnées de tous les CPAS se trouvent dans la brochure exhaustive ou sur le site www.siss.be (Site Info Santé Social).

Le **CREDAL** propose des crédits sociaux accompagnés et sollicite souvent la collaboration des acteurs sociaux pour les publics les plus fragilisés.

Pour les contacter : CREDAL SC SCRL

Place de l'Université 16 - 1348 Louvain-la-Neuve

☎ 010/48 33 50 (général) - ☎ 010/45 25 33 (Microcrédit personnel)

🌐 www.credal.be - ✉ credal@credal.be

9.5.2. Gérer son budget

Choisir d'investir dans l'achat d'un véhicule ou consentir à un investissement pour améliorer sa mobilité, c'est aussi être capable de bien maîtriser son budget et d'anticiper les frais connexes de ces choix. Hormis les services de médiation que sont les CPAS et Osiris-Crédal Plus, la Région wallonne met aussi à disposition des citoyens un **portail sur le surendettement**. Il offre différents outils pour apprendre à « mieux gérer » son budget dont un calculateur de budget et un calculateur d'amortissement de crédit disponibles tous deux en ligne à l'adresse 🌐 [//socialsante.wallonie.be/surendettements](http://socialsante.wallonie.be/surendettements). Consulter aussi le site www.observatoire-credit.be.

9.5.3. Achat de véhicules électriques

Des avantages fiscaux sont octroyés lors de l'achat de véhicules à moteur électrique. Pour en savoir plus, prendre contact avec le Ministère des Finances par le biais du service local de taxation (adresse renseignée sur l'originale de la déclaration fiscale) ou en téléphonant au 02/57 257 257 ou en consultant le site [//finances.belgium.be](http://finances.belgium.be) (onglet « Particuliers » > « Transports » > « Voitures propres » ou « Déduction de frais de transport »).

9.6. Aides et initiatives des communes et de la Province du Brabant wallon

Comme déjà évoqué pour le vélo et la voiture, les communes, la Province et les entités régionales peuvent fournir des aides plus ou moins régulières à l'amélioration de la mobilité de leurs citoyens. Pour être sûrs de ne pas passer à côté d'une initiative intéressante, prendre contact avec les services concernés ou consulter régulièrement leur site Internet.

- **Les communes** : conseiller en mobilité et le site de la commune
- **La Province** : www.brabantwallon.be (onglet « Citoyen » > « Qualité de vie » > « Mobilité » et « Sécurité »)
- **La Région** : le site mobilite.wallonie.be vient d'être relooké à l'occasion de la semaine de la mobilité. Il offre une navigation plus conviviale et permet d'obtenir rapidement des informations quant aux différentes solutions de déplacement. On peut y obtenir aussi facilement les noms de tous les conseillers en mobilité formés en région wallonne grâce à une carte interactive. On y a aussi facilement accès à toutes les publications et outils mis à la disposition par la région de la Wallonie (revues Cemaphore/Cemathèque, plans de mobilité, outils géographiques et pédagogiques).

9.7. Dispositions prévues à l'entrée en formation

Lors d'une entrée en formation, le demandeur d'emploi peut se voir octroyer un remboursement partiel de ses frais de déplacements pour se rendre à sa formation (document F70 bis). Pour connaître les modalités et les montants de cette participation, prendre contact avec le Forem Brabant wallon Emploi ou l'opérateur de formation.

9.8. Aides au déménagement

Parfois, déménager est la solution la plus adéquate pour contrer les difficultés de mobilité et/ou les difficultés à trouver un emploi dans un endroit déserté économiquement et manquant de dessertes de transport en commun. Le Forem dispose d'une mesure permettant d'intervenir dans les frais de déménagement de demandeurs d'emploi. Ces dispositions sont entourées de conditions strictes. Pour obtenir plus d'informations sur ces conditions et s'assurer de pouvoir effectivement y avoir droit, prendre contact avec le Forem Brabant wallon Emploi.

9.9. Autres pistes

D'autres acteurs peuvent aussi aider dans la recherche de solutions. Il s'agit entre autres des organismes syndicaux. Pour ce faire, les Cellules syndicales de mobilité ont ainsi édité plusieurs brochures permettant d'orienter ses choix de mobilité et de trouver les ressources nécessaires pour les appliquer.

Quelques publications à consulter : « *Coût du déplacement des personnes* », « *Pas d'auto, pas de boulot* », « *Plan de mobilité ou tire ton plan !* ».

Pour en savoir plus, consulter les sites mobilite.csc-en-ligne.be et www.cepag.be/mobilite.

Pour en savoir plus, consulter la brochure exhaustive
« Solutions de mobilité en Brabant wallon »
téléchargeable sur le site www.csefbw.be
(onglet « Documents » > « Mobilité »)

Chapitre 10 : Dispositions pour les Personnes à Mobilité réduite (PMR)

Introduction

Qu'est-ce qu'une Personne à Mobilité Réduite (PMR) ?

« Il s'agit de toute personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle a recours pour se déplacer. » Définition tirée du glossaire de l'asbl GAMAH

10.1. L'accessibilité et les PMR

Plusieurs acteurs associatifs et publics travaillent à l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et des parcours piétonniers (trottoirs, espace urbain, etc.) pour les publics à mobilité réduite. Deux associations ont pour mission de conseiller, informer, sensibiliser et dispenser des formations autour de cette problématique :

- **Gamah asbl** : rue de la Pépinière 23 - 5000 Namur
☎ 081/24 19 37 - ✉ contact@gamah.be
🌐 www.gamah.be
- **Plain-pied asbl** : rue Nanon 98 - 5000 NAMUR
☎ 081/39 06 36 - ✉ contact@plain-pied.com
🌐 www.plain-pied.com

Les mutuelles peuvent aussi octroyer des réductions à l'achat de matériel d'aide à la mobilité (voiturette, ...).

10.2. L'accès au vélo

Plusieurs types de dispositifs ou de vélos permettent à des personnes connaissant une mobilité réduite de rouler à vélo. En voici quelques-uns à titre d'exemples :

- des vélos appelés tricycles pouvant convenir à certains PMR.
- des dispositifs à pédalier pour les bras, se fixant à l'avant de chaises roulantes et permettant aux chaisards d'être autonomes et plus rapides.
- des dispositifs permettant d'accoupler une chaise roulante à l'avant d'un vélo spécial conduit par une tierce personne.

Pour des conseils personnalisés, prendre contact avec la Maison des cyclistes du Brabant wallon :

Place de la Gare 2 - 1340 Ottignies

☎ 010/40 15 13 - 🌐 www.maisonsdescyclistes.be

✉ brabantwallon.educ@provelo.org ou brabantwallon@maisondescyclistes.be

Ouvert le lundi, mercredi et vendredi de 11h à 19h et le mardi et jeudi de 7h à 19h

10.3. L'accès au bus

Le TEC tente d'améliorer l'accessibilité des lignes régulières (aménagement du matériel roulant et de l'infrastructure) et collabore avec des associations pour offrir un service de transport à la demande spécifique pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Les services PMR est un service à la demande réservé au voyageur atteint d'un handicap réduisant sa mobilité, même temporairement. Il s'agit d'un service de proximité, porte-à-porte, encadré par un conducteur formé (aide à l'embarquement et à l'arrivée).

Les avantages des services PMR :

- Voyage dans des véhicules adaptés aux besoins spécifiques du public PMR (avec élévateur, système d'ancrage des voitures, mains courantes).
- Encadrement par des chauffeurs spécialement formés.
- Tarif avantageux du billet simple du TEC.
- Service gratuit pour les abonnements 65+.
- Accompagnement possible par une personne de l'entourage de l'utilisateur.
- Amélioration de la mobilité quotidienne de l'utilisateur vers des services médicaux, son lieu de travail ou son école, des administrations, des commerces, des lieux de loisirs, ...

En Brabant wallon, Le TEC collabore pour ce faire avec l'asbl Mobilité en Brabant wallon. Pour en savoir plus sur ce service, lire le §. **10.7. Taxi solidaire et PMR** et consulter le site www.infotec.be (onglet « Me déplacer » > « Solutions de mobilité » > « Solutions TEC » > « Services PMR »).

10.4. L'accès au train

La SNCB offre une assistance gratuite aux PMR qui désirent se déplacer en train. L'aide peut se prolonger tout au long du trajet si l'utilisateur en éprouve le besoin. Il peut choisir aussi de se faire accompagner d'un proche.

L'assistance doit être réservée 24h à l'avance et peut être demandée 24h/24 et 7j/7 via Internet (réservation en ligne) ou en téléphonant au Contact Center au 02/528 28 28 disponible tous les jours de 7h à 21h30. Il est important de se présenter 15 minutes avant le départ au point de rencontre fixé.

En ce qui concerne les titres de transport, des avantages sont aussi octroyés aux PMR. La personne qui accompagne voyage gratuitement, les personnes aveugles ou malvoyantes voyagent aussi gratuitement en 2ème classe et des priorités pour une place assise peuvent être accordées aux personnes éprouvant des difficultés à se maintenir debout.

Pour en savoir plus :

- **Les gares disposant de services PMR** : facilités d'accueil proposées en gare
 - ◆ sur www.belgianrail.be par l'onglet « Service gares & Trains » > « Recherche Gares » > cocher la case « Facilités pour voyageurs à mobilité réduite ».
 - ◆ consulter le folder « **Guide du voyageur à mobilité réduite** » disponible en gare et en format électronique par l'onglet « Service clientèle » > Brochures. Trois versions sont disponibles : la version classique, la version pour malvoyants et une version en braille (disponible à la demande). Les versions « papier » sont aussi disponibles en gare.
- **Les réservations en ligne** : formulaire de contact à remplir et informations complémentaires par l'onglet « Service clientèle » > « Voyageurs à mobilité réduite » > cliquer sur « Réservez votre assistance en ligne ».

10.5. L'accès au deux-roues motorisé

Certaines motos, souvent équipées d'un side-car, peuvent être adaptées pour être pilotées par des PMR.

Toutefois, il s'agit généralement d'aménagements « faits maison ».

Pour un conseil personnalisé, contacter : **Fédémot a.s.b.l**

rue Defêchereux 4 - 4031 Liège

☎ 04/235 61 69 - ✉ info@fedemot.be

🌐 www.fedemot.be

10.6. L'accès au covoiturage

La plupart des voitures en circulation ne sont pas des voitures adaptées aux personnes à mobilité réduite. Cependant, si la personne a une certaine autonomie et que le covoitreur potentiel accepte de transporter du matériel (chaises roulantes, ...) et de l'aider si besoin, le covoiturage peut bien sûr s'organiser. Pour plus d'informations, consulter le **chapitre 6. Le covoiturage**.

10.7. Taxi solidaire et transport adapté

Le taxi solidaire ou taxi social est sans doute le transport le mieux adapté. Grâce aux subsides octroyés par le TEC, un service de transport adapté est proposé sur tout le territoire du Brabant wallon et est géré depuis 2010 par l'**asbl Mobilité en Brabant wallon**. Initiative des Mutualités Socialiste et Chrétienne du Brabant wallon, ce service remplace l'ancien service offert par le bus 105.

• Mobilité en Brabant wallon asbl

Public cible : personnes à mobilité réduite

Service : 15 chauffeurs et 8 véhicules adaptés sont mis à disposition des PMR. Le transport adapté est un service « porte à porte » possible sur tout le territoire du Brabant wallon. La réservation s'effectue durant la permanence téléphonique de 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi. Aucun délai de réservation n'est nécessaire mais lors de la première demande, il faut introduire un formulaire d'inscription à l'asbl ou téléphoner et remplir le formulaire avec le téléphoniste. Le service est disponible de 6h30 à 20h.

Coût du transport : tarifs du TEC (variant d'un minimum de 1,90 € à un maximum de 2,90 €).

Contact : Responsable - Magali Flamand

chaussée de Bruxelles 5 - 1300 Wavre

☎ 010/88 13 13 (demande enregistrée de 8h30 à 16h30)

✉ magali.flamand@mutsoc.be

Nb. Un call center avec un n° vert avait été mis en service en 2012. Soutenu par la Province et Cap 48, ce projet visait à renseigner les usagers sur la meilleure solution de mobilité disponible sur la Province. Ce projet pourrait être reconduit. Pour en savoir plus, contacter aussi l'asbl Mobilité en brabant wallon.

• Répertoire des services de transport adapté en Brabant wallon

D'autres services souvent plus locaux sont disponibles en Brabant wallon pour opérer du transport adapté. La Province du Brabant wallon a édité un répertoire des services de soins et d'aides à domicile. On y trouve les services de transport adapté. Il est téléchargeable sur le site SISS, Site Info Social Santé en Brabant wallon, accessible en version pdf à l'adresse www.siss.be (page d'accueil, volet gauche). Pour en savoir plus, consulter le **chapitre 8. Solutions ponctuelles : taxi solidaire et autopartage**.

10.8. L'accès à la voiture

Quelques mesures existent permettant de faciliter l'accès de la voiture. En voici une liste non-exhaustive :

• Avantages fiscaux à l'achat d'une voiture

- ◆ À l'**achat d'une voiture** en Belgique, la personne handicapée a droit au **taux réduit de TVA de 6 %**, si elle utilise cette voiture durant au moins 3 ans comme moyen de transport personnel (à compter du 1er jour du mois auquel la livraison a eu lieu). De plus, il est possible d'obtenir la restitution de la TVA acquittée à ce taux.
- ◆ En tant qu'automobiliste handicapé, il est aussi possible sous certaines conditions d'obtenir une **exonération de la taxe de circulation et de la taxe de mise en circulation, un taux réduit de TVA** pour les travaux d'entretien et de réparation et un taux réduit de TVA à l'achat de pièces et d'accessoires.

Pour plus d'informations, prendre contact avec le bureau des recettes (renseigné sur la fiche d'impôts) ou consulter le site [//finances.belgium.be](http://finances.belgium.be) (onglet « Particuliers » > « Transport » > « Voiture pour handicapé »). La brochure « **Personnes handicapées. Allocations et autres mesures** » y est aussi téléchargeable.

- **Stage de maîtrise automobile**

Opérateur de formation : Province du Brabant wallon - Direction d'administration des infrastructures et du développement territorial

Objet et public cible : stage de maîtrise automobile pour personnes handicapées

Coût de la formation : 50 € (à la place de 395 € en coût réel) pour ½ journée de formation

Contact : avenue des combattants 35 -1490 Court-Saint-Etienne

☎ 010/23 62 85 - 🌐 www.brabantwallon.be

✉ developpementterritorial@brabantwallon.be

- **Carte de stationnement**

La carte de stationnement pour personnes handicapées donne des avantages lors du stationnement, comme chauffeur et comme passager. Cette carte est personnelle et ne peut être utilisée en l'absence de la PMR. Pour plus d'informations, consulter www.handicap.fgov.be ou téléphoner au 0800/987 99.

10.9. Autres pistes et aides

- **Aides de l'AWIPH**

L'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées peut apporter toutes les informations et conseils nécessaires pour aider les PMR à améliorer leur mobilité. Les informations fournies peuvent aller de la liste des services de transport adapté au conseil pour le passage du permis de conduire pour une personne ayant un handicap mental.

Contact : Bureau d'Ottignies

Espace Cœur de Ville 1 - 3^{ème} étage - 1340 ottignies

☎ 0800/16 061 (service joignable tous les jours de 8h30 à 16h30) ou ☎ 010/23 05 60

✉ nvert@awiph.be ou brottignies@awiph.be

- **Carte de transport gratuit pour les malvoyants**

C'est une carte nationale personnelle qui donne droit à l'accès gratuit à tous les réseaux de transport en commun en Belgique : SNCB, STIB, DE LIJN et TEC. Cette carte est entièrement gratuite. Les bénéficiaires de cette carte doivent avoir une incapacité permanente de la vue, selon les critères fixés par le Ministère compétent. Valable pour 10 ans, elle est délivrée par le SPF Sécurité sociale et peut être obtenue sur demande écrite auprès du service « Attestations » du SPF. La personne malvoyante n'a rien à payer pour le transport de son chien guide. Pour plus d'informations, consulter le site www.handicap.fgov.be (onglet « Mesures sociales » > « Transport en commun »).

- **Carte d'accompagnateur gratuit**

Elle autorise son titulaire à voyager avec un accompagnateur, sans que ce dernier doive payer son titre de transport, et ce sur tous les réseaux de transport en commun en Belgique (réseaux TEC, SNCB, TEC, DE LIJN). La carte est délivrée à toute personne qui, attestation à l'appui, éprouve des difficultés à se déplacer seule. La carte est délivrée par la SNCB. Cette carte n'est pas valable dans les transports adaptés pour lesquels il est nécessaire de posséder une « carte d'accompagnant » délivrée par l'AWIPH.

Pour en savoir plus, consulter la brochure exhaustive
« Solutions de mobilité en Brabant wallon »
téléchargeable sur le site www.csefbw.be
(onglet « Documents » > « Mobilité »)

Chapitre 11 : Outils de coaching individualisé

11.1. Objectifs des outils de coaching individualisé

Hormis le document A3 « *Penser et accompagner la Mobilité* », d'autres outils peuvent aider le conseiller, l'accompagnateur, le formateur à faire le point sur la mobilité du demandeur d'emploi et à amener ce dernier à explorer de nouvelles pistes.

Les outils qui seront évoqués dans ce chapitre sont adaptés à un suivi individuel mais ils peuvent aussi être utilisés dans le cadre d'animations collectives. Les fiches-outils présentées ci-après ne sont que quelques exemples d'outils et doivent être appropriées par les acteurs de terrain eux-mêmes. De nouvelles fiches pourront être ajoutées et également proposées par ceux-ci.

11.2. Liste des fiches-outils

Fiche n°1. Etablir son Plan d'Action Mobilité (PAM)

Cet outil a été développé par l'asbl Forca dans le cadre du dispositif Damier (www.damier.be). Trois étapes sont proposées pour établir son propre « *Plan d'Action Mobilité* ».

- **Faire le point sur sa mobilité** : identifier son « profil-mobilité » (possession de véhicules, de permis, habitudes de déplacement de l'utilisateur et ses impératifs quotidiens, les difficultés de mobilité ou expériences vécues en lien avec la recherche d'emploi et/ou de formation, ...).
- **Faire le point sur l'offre disponible** : identifier les dessertes de bus, de trains et d'autres services de mobilité disponibles à partir du domicile de l'utilisateur. Estimer les distances, le temps nécessaire pour les parcourir et identifier le rayon de déplacement potentiel et accessible par le demandeur d'emploi n'ayant pas de voiture personnelle.
- **Établir son plan de mobilité** : identifier un parcours précis, identifier les dessertes de transport en commun et les services connexes, identifier les actions à mener pour améliorer sa mobilité dans un court, moyen et long terme.

Pour en savoir plus sur Damier, consulter le **chapitre 12. Outils d'animation en groupe - §12.6.**

Fiche n°2. Rechercher un emploi et gérer sa mobilité

Cette fiche propose les principaux conseils à fournir aux demandeurs d'emploi afin de mieux prévenir ses difficultés de mobilité lors d'un entretien d'embauche et d'une recherche d'emploi.

Fiche n°3. Rechercher un itinéraire et trouver des repères

Cette fiche-conseil présente au demandeur d'emploi tous les outils qui peuvent l'aider à repérer un itinéraire, à le tester, à choisir le parcours et le mode de déplacement qui sera le plus adapté à son déplacement.

Fiche n°4. Penser Malin Sa Mobilité

Cet outil est inspiré de l'outil A3 *Penser et Accompagner Malin la Mobilité*. Il se présente sous la forme d'un tableau vierge à compléter par le demandeur d'emploi. Il permet de dresser un état des lieux rapide de l'accessibilité d'un trajet pour la personne concernée et d'identifier les leviers d'actions potentiels.

Pour en savoir plus, consulter la brochure exhaustive
« Solutions de mobilité en Brabant wallon »
téléchargeable sur le site www.csefbw.be
(onglet « Documents » > « Mobilité »)

Fiche 1 : Établir son Plan d'Action de Mobilité (PAM)



FORCA
G S
T C
B

1, rue Pietro Ferrero
6700 Arlon

Outil conçu et réalisé par l'asbl Forca

Outil conçu et réalisé par l'asbl Forca (Damier)

Fiche 1. I Faire le point sur sa mobilité.			
Véhicule personnel	Permis de conduire ?	Ouï	Non
	Théorie		
	Pratique		
	De quel véhicule je dispose ?	Voiture – moto – cyclomoteur – vélo – autres : à préciser : Aucun	
Mes déplacements	Vers où je me déplace le plus souvent.	Où ?	Comment ?
	À quelle fréquence je me déplace vers ces destinations.	1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 x par semaine :	
	Vers où ne puis-je pas me déplacer faute de moyen.	Où ?	Pourquoi ?
	Au total, quels sont les différents moyens de transport que j'utilise.	N° de ligne de bus ou de train, covoiturage, service de transport de personnes (taxi social, ...), ...	
	De quels abonnements je dispose.		
Mes impératifs	Les contraintes horaires (enfants à déposer à l'école, parents malades, ...).	Le matin : à quelles obligations suis-je tenu ?	
		Le soir : à quelles obligations suis-je tenu ?	
	Les contraintes financières (quel budget puis-je accorder à mes déplacements).	À combien j'évalue le coût de mes déplacement ? De quel budget je dispose pour mes déplacements ?	
		Ai-je droit à des réductions ou à des aides pour payer mes déplacements en bus ou en train ?	
Confrontation	La mobilité vers l'emploi ou vers la formation.	Ma candidature à un emploi ou à une formation a-t-elle déjà été rendue impossible faute de mobilité ou de moyens financiers ?	
		Comment avez-vous réagi ? Qu'avez-vous proposé ? Que vous a-t-on proposé ?	

Fiche 1 : Établir son Plan d'Action de Mobilité (PAM)



FORCA
G
T
C
1, rue Pietro Ferrero
6700 Arlon

Outil conçu et réalisé par l'asbl Forca

Outil conçu et réalisé par l'asbl Forca (Damier)

Fiche 1. II Faire le point sur le disponible.						
BUS						
N° ligne	Nom ligne	Fréquence par jour				Localités desservies
		Semaine	Sem Scol	Congé scol	WE	
TRAINS						
N° ligne	Nom ligne	Fréquence par jour				Localités desservies
		Semaine	Sem Scol	Congé scol	WE	
AUTRES						
Nom du service	N° de téléphone	Modalités pratiques			Localités desservies	

Fiche 1 : Établir son Plan d'Action de Mobilité (PAM)



FORCA
G
S
T
C

1, rue Pietro Ferrero
6700 Arlon

Outil conçu et réalisé par l'asbl Forca

Outil conçu et réalisé par l'asbl Forca (Damier)

Fiche 1. III Le plan de mobilité										
Déplacements										
Destination		Heure de départ		Moyen (N° ligne + nom ligne)		Heure d'arrivée		Coût	Durée	
1	Aller	1		1		1				
		2		2		2				
		3		3		3				
	Retour	-----								
		1		1		1				
		2		2		2				
				Covoiturage et solution de rechange						
2	Aller	1		1		1				
		2		2		2				
		3		3		3				
	Retour	-----								
		1		1		1				
		2		2		2				
				Covoiturage et solution de rechange						
1	Aller	1		1		1				
		2		2		2				
		3		3		3				
	Retour	-----								
		1		1		1				
		2		2		2				
				Covoiturage et solution de rechange						
Permis de conduire										
Théorie :	Si j'en éprouve le besoin, qui pourra m'apporter de l'aide ? Comment vais-je pouvoir financer cela ?									
Pratique :	Si j'en éprouve le besoin, qui pourra m'apporter de l'aide ? Comment vais-je pouvoir financer cela ?									
Achat d'un véhicule										
Quel type d'achat j'envisage ?										
Financement ?										

Fiche 2 : Rechercher un emploi et gérer sa mobilité

Lors d'un entretien d'embauche, les demandeurs d'emploi non-motorisés et ne possédant en outre pas de permis de conduire peuvent rencontrer des difficultés importantes à défendre leur mobilité, particulièrement si l'employeur cultive un panel de stéréotypes au sujet des transports en commun ou des autres alternatives à la voiture. Comment convaincre de sa mobilité lors d'un entretien d'embauche?

Voici quelques pistes qui pourront vous aider :

Quelques jours ou plusieurs mois avant l'entretien d'embauche

- **Se poser la question de sa mobilité avant de décrocher un premier entretien d'embauche.**
Des outils existent pour aider à analyser sa mobilité : le **Plan d'Action de Mobilité Individualisé** (cfr. **Fiche n° 1**), l'outil **Penser Malin Sa Mobilité** (cfr. **Fiche n° 4**). Ces outils visent à analyser vos potentiels/atouts et vos contraintes/obligations matière de mobilité, à identifier les solutions de mobilité qui vous sont immédiatement accessibles, à identifier celles qui le seront à plus long terme.
- **Identifier, à partir de l'offre d'emploi, les exigences justifiées et impératives de l'employeur** des exigences plus négociables. Si vous n'avez pas de permis B et que le poste prévoit des tâches de chauffeur-livreur, on peut comprendre que l'employeur ne puisse retenir votre candidature. Par contre, s'il est exigé de posséder un véhicule mais que la fonction demande peu de déplacements qui peuvent en outre être tous effectués en transport en commun ou au moyen d'un véhicule de la société, la négociation avec l'employeur peut être possible. Et ceci est d'autant plus vrai si vous possédez un permis de conduire.
- **Se renseigner sur les dispositifs d'aides à la mobilité mis en place par l'employeur lui-même.**
Le Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) est un outil disponible dans certaines entreprises. Il s'agit d'un plan qui prévoit des mesures favorisant la mobilité des travailleurs : covoiturage, plan vélo, navette spécifique, package mobilité. Pour savoir si l'entreprise dispose d'un PDE, renseignez-vous auprès de votre syndicat ou des cellules de mobilité syndicales :

<p>FGTB Brabant wallon rue du Géant 4 bte 3 1400 Nivelles ☎ 067/21 50 06 ✉ benoit.blondeau@fgtb.be ou fabienne.renard@fgtb.be 🌐 www.fgtb-bw.be Du lundi au jeudi : 8h15-12h15 et 13h00-17h00 Le vendredi : 8h15-12h15</p>	<p>CSC Brabant wallon Rue des Canonniers 14 1400 Nivelles ☎ 067/88 46 11 🌐 //csc-brabant-wallon.csc-en-ligne.be Du lundi au jeudi : 8h30-12h00 et 13h00-16h30 Le vendredi : 8h30-12h</p>	<p>CGSLB Brabant wallon Rue des Vieilles Prisons 7 1400 Nivelles ☎ 067/21 10 09 ✉ brabant.wallon@cgsלב.be 🌐 www.cgsלב.be Lundi et vendredi : 8h30 -12h00 Mardi et jeudi : 13h30 – 16h30</p>
--	---	--

<p>Cellule Syndicale de Mobilité CSC Chaussée de Haecht 579 - 1031 Bruxelles ☎ 02/246 32 54 ✉ bvellande@acv-csc.be 🌐 //mobilte.csc-en-ligne.be</p>	<p>Cellule Syndicale de Mobilité FGTB rue Haute 42 - 1000 Bruxelles ☎ 02/506 83 80 ✉ jeanluc.dossin@cepag.be 🌐 www.cepag.be/mobilite</p>
---	---

Au plus tard la veille de l'entretien d'embauche

- Prévoir quelques arguments permettant de défendre positivement le mode de transport choisi.

Vous pourrez trouver ces arguments à plusieurs endroits :

- ◆ **Fiches synthétiques « Solutions de mobilité en Brabant wallon »**

La rubrique « avantages et inconvénients » de chaque mode de transport permettra de trouver certains arguments à développer.

Téléchargeables sur le site www.csefbw.be (onglet « Documents » > « Mobilité ») et disponible auprès de votre conseiller référent.

- ◆ Brochure « **Douze idées reçues sur la voiture** » éditée en 2007 par les Cellules syndicales de mobilité. Cette publication démonte les clichés souvent associés à la voiture, trop souvent « idéalisée » au détriment des autres modes de transport.

Téléchargeable sur [//mobilite.csc-en-ligne.be](http://mobilite.csc-en-ligne.be) ou sur www.reseau-idee.be (onglet « Outils pédagogiques » - faire une recherche par « titre » ou « mot-clef »)

- **Préparer les arguments indispensables** prouvant votre capacité à pouvoir se rendre quotidiennement de façon ponctuelle à votre lieu de travail (préciser les horaires de bus, de train, leur fréquence, ...).

Le jour J de l'entretien d'embauche

- **Arriver impérativement à l'heure à l'entretien d'embauche.** Cela constituera déjà un bon argument prouvant votre capacité à se déplacer efficacement et appuiera votre crédibilité.
- **Se tenir prêt(e) à envisager d'autres solutions de mobilité** selon les propositions de l'employeur : passer son permis de conduire après quelques mois de travail, envisager de faire du covoiturage avec des collègues, envisager d'opter pour le deux-roues motorisé ou le vélo, ...
- **Prendre des engagements mûrement réfléchis.** Rien ne sert dans l'émotion du moment de s'engager à accomplir un trajet quotidien qui ne pourra être tenu durablement compte tenu de ses contraintes.

De là, il est bon de souligner une nouvelle fois l'importance de la première recommandation : **le bon diagnostic de sa mobilité.**

Rappelons qu'en tant que demandeur d'emploi, vous avez aussi des **devoirs** en terme de mobilité.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires relatives à la législation actuelle :

- Soit en consultant la brochure « **Pas d'auto, pas de boulot** » éditée par les Cellules syndicales
Téléchargeable sur www.cepag.be ou [//mobilite.csc-en-ligne.be](http://mobilite.csc-en-ligne.be) (onglet « Publications et documentation » > « Dossiers » > « Mobilité »)
 - Soit en prenant contact avec votre syndicat
- Soit en consultant le site de l'ONEM www.onem.be : consulter la feuille Info travailleurs « **Chômage complet – Quelles sont vos obligations ?** » par l'Onglet « Réglementation ».

Fiche 3 : Rechercher un itinéraire et trouver des repères

Pour préparer son déplacement, il est indispensable de prévoir son itinéraire et d'analyser les parcours à privilégier, le temps à consacrer au déplacement (avec les marges nécessaires garantissant d'être à l'heure), le mode de déplacement à choisir.

Pour vous aider, plusieurs outils sont à votre disposition. Beaucoup sont disponibles sur Internet. Si vous n'avez pas d'ordinateur ni Internet à domicile, n'hésitez pas à vous rendre dans un **Espace Public Numérique** (www.epn-ressources.be), dans un bureau du **Forem** (Espace Carrefour Emploi Formation et Orientation) ou dans une **Maison de l'Emploi** (www.leforem.be).

• Les cartes

Les cartes routières ou urbaines peuvent être d'excellents outils pour visualiser un itinéraire. Certaines sont mieux adaptées à certains modes de déplacement (marche, vélo, voiture, ...), d'autres à certaines distances (les cartes autoroutières mieux adaptées aux longs déplacements). Elles sont soit distribuées gratuitement, soit doivent être achetées.

Voici quelques pistes afin de trouver l'outil cartographique qui répondra le mieux à vos besoins et à votre recherche d'emploi :

• **Les administrations communales**

Les communes éditent souvent des cartes de leur territoire. Elles sont le plus souvent disponibles gratuitement en version « papier » ou en version « électronique » sur le site de la commune.

• **Les offices du tourisme**

On peut y trouver des cartes touristiques mais aussi des cartes communales ou régionales permettant de s'orienter dans une ville, de trouver les cheminements piétons/cyclistes les plus adaptés, ...

• **Les Provinces et les intercommunales**

Certaines provinces ou intercommunales éditent aussi des cartes. N'hésitez pas à les contacter pour vous informer sur leur disponibilité !

• **Les librairies et les bibliothèques/médiathèques**

Les traditionnelles cartes routières et touristiques sont disponibles à l'achat dans toute librairie. Pour les consulter gratuitement, rendez-vous dans les bibliothèques (communales, ...). N'hésitez pas à vous rendre aussi dans les médiathèques qui vous permettront de louer des outils cartographiques numériques.

• **Les opérateurs de mobilité douce (vélo, marche)**

Plusieurs opérateurs tels que Pro Velo, le Gracq, Gamah asbl, Ravel... s'investissent dans l'identification de parcours mieux adaptés aux cyclistes et aux usagers faibles de la route (piétons, personnes à mobilité réduite). Pour obtenir plus d'informations quant à leurs outils et pour les contacter, consulter les fiches synthétiques ou les **chapitres 1. La marche** et **2. Le vélo**.

• La fiche d'accessibilité multimodale

Le principe de cette fiche est de renseigner tous les moyens disponibles pour rejoindre une destination. Au verso, un plan commenté permet de repérer le lieu. Au recto, des précisions sont données quant aux lignes de bus, aux dessertes de train, aux parcours cyclistes et automobilistes, de même quant aux autres services de mobilité alternatifs (co-voiturage, taxi social, ...). L'outil sera prochainement remplacé par un outil cartographique plus performant « **Projet de GéoProfil d'Accessibilité multimodale** » à suivre sur [//mobilite.wallonie.be](http://mobilite.wallonie.be) (onglet « Outils cartographiques »)

Plusieurs FAM concernant des lieux situés en Brabant wallon sont disponibles sur le site www.csefbw.be (onglet « Documents » > « Mobilité »).

• Les sites de recherche d'itinéraires des transports en commun

La SNCB et les TEC mettent à disposition du grand public plusieurs outils permettant d'identifier un itinéraire et de rechercher les dessertes de transport en commun qui permettent de réaliser ces parcours.

Les outils à disposition du public sont des cartes réseaux, des brochures d'horaires ou de lignes et des sites proposant des moteurs de recherche puissants. Ces sites englobent l'ensemble de l'offre de transport en commun et précisent les temps de marche nécessaire pour rejoindre les arrêts, les gares, les lieux de destination finaux. Ils sont des outils incontournables dans la recherche de solutions alternatives à la voiture.

En voici la liste des principaux à consulter :

www.belgianrail.be

www.infotec.be

www.delijn.be

www.stib.be

www.scotty.be

Pour en savoir plus sur ces outils, consulter les fiches synthétiques et **chapitres 3. Le bus** et **4. Le Train**.

• Les autres sites de recherche d'itinéraires et de géolocalisation

Sites de recherche d'itinéraires

De nombreux sites permettent un repérage d'itinéraire et même un repérage visuel du lieu de rendez-vous. En encodant un parcours d'adresse de départ à adresse de destination, on peut obtenir un tracé géographique du parcours. Ce tracé peut être recalculé en fonction du mode de déplacement choisi (voiture, vélo, piétons, moto) ou en fonction du type de déplacement voulu (plus court, plus rapide). Une distance exprimée en km et un temps de parcours sont fournis à titre indicatif. Il est important de ne pas les considérer pour argent comptant car ils ne tiennent pas compte des embouteillages et des détours possibles, et encore moins de vos possibles égarements. Les itinéraires ne précisent pas toujours tout (toutes les rues) et ne proposent pas de repérage de lieu-dit (église, commune, magasin), excepté les ronds-points et les carrefours routiers.

Deux sites de référence : www.mappy.be et [//fr.viamichelin.be](http://fr.viamichelin.be)

Sites de géolocalisation

Certains sites et logiciels plus récents permettent une géolocalisation et une vision des lieux en 3D. Pour certains trajets, il est même tout à fait possible de réaliser de chez soi le parcours complet virtuellement ! Voilà qui est particulièrement utile quand on ne peut se rendre sur les lieux du rendez-vous avant l'entretien. Un petit bémol à signaler : ces images datent de quelques années. Elles ne sont pas à prendre pour argent comptant car un bâtiment peut avoir été détruit depuis ou un arrêt de bus peut avoir été déplacé ou supprimé.

Un site de référence : [//maps.google.be](http://maps.google.be) (Street View)

• Les autres pistes et conseils

- **Se doter d'un GPS** : à utiliser de façon critique, un GPS peut aussi se tromper !!!
- **Se faire conseiller par des amis** : n'hésitez pas à prendre conseils auprès de proches qui effectuent des trajets semblables ou qui sont des utilisateurs avertis des transports en commun, de la voiture, ...
- **Consulter la brochure « Pas d'auto, pas de boulot »** téléchargeable sur www.cepag.be ou [//mobilite.csc-en-ligne.be](http://mobilite.csc-en-ligne.be) (onglet « Publications et documentation » > « Dossiers » > « Mobilité »).
- **Consulter les autres fiches synthétiques et chapitres relatifs à cette fiche-conseil** : consulter, entre autres, le **chapitre 7. La voiture**.
- **Tester l'itinéraire** avant votre premier jour de travail ou de formation, avant votre entretien d'embauche

Chapitre 12 : Outils d'animation en groupes

Introduction

Dans ce chapitre seront évoqués les outils plus spécifiques à l'animation et au coaching de modules ou séances de groupes. L'accompagnement réalisé en groupe présente plusieurs avantages et peut permettre parfois de débloquer plus facilement certaines situations.

En effet, les problèmes de mobilité du public en insertion ne se cantonnent pas aux seules difficultés de posséder un véhicule, de trouver des horaires de bus, de connaître ou non l'existence de certains services de mobilité. Certaines difficultés sont psychologiques voire ont une cause sociale ou relationnelle.

Car bouger avec son corps, c'est d'abord être capable de bouger dans sa tête, de se projeter dans d'autres lieux, d'oser aller vers l'inconnu, de franchir des « limites », d'organiser son temps, sa vie différemment, d'avoir des repères spatiotemporels suffisants, ... Tous ces freins doivent se travailler en profondeur dans le cadre de suivis plus intensifs et les animations collectives sont alors très porteuses en termes de dynamique de groupe et d'interactions. Grâce au groupe, aux témoignages et expériences vécues par les uns et les autres, la personne peut imaginer d'autres solutions et évoluer dans sa façon d'aborder et de concevoir sa mobilité.

Ce chapitre propose des pistes d'animation et des outils ressources. Reste encore aux formateurs et accompagnateurs de se les approprier et de les adapter aux réalités de leur public.

12.1. Jeux de société

12.1.1. Jeu Optimove

Adapté au public d'adultes, le jeu Optimove s'inscrit dans le cadre des **outils réflexifs** en ce qu'il permet réellement **une réflexion dans le choix de ses modes de déplacements** et qu'il permet d'ouvrir les esprits à d'autres solutions de mobilité. Il est ainsi avant tout un outil de sensibilisation, levier susceptible d'amorcer des changements dans les comportements.

Son aspect ludique permet de l'introduire facilement dans un processus de formation ou de coaching. Il est particulièrement adapté aux grands groupes (jusque 20 personnes). Son aspect coopératif renforce la cohésion du groupe autour d'objectifs communs et incite à une réflexion collective.

Le plateau de jeu, une ville avec son centre et ses quartiers périphériques, est tout d'abord aménagé par les participants, à l'aide d'une trentaine de petits blocs représentant les services d'une ville (police, maison de jeunes, magasins, poste, mais aussi maison de l'emploi, Forem, syndicats, Cpas, ...). Chaque équipe reçoit ensuite sa mission : conduire son enfant à l'école, se rendre à son travail, aller à l'hôpital, ... Chacun de ces déplacements génère des émissions de CO₂ collectées dans un « pot » collectif qui ne peut déborder. Il faut donc coopérer tous ensemble pour respecter cette limite... Quelle combinaison de transport choisir ? En empruntant quel itinéraire? Les joueurs sont aussi invités à répondre à des questions sur la mobilité, l'environnement ou la sécurité routière, permettant d'avancer et suscitant le débat. Un portefeuille de lecture sur les trois thématiques permet à l'animateur de jeu d'exploiter plus en profondeur les réponses des joueurs aux questions.

Le jeu est disponible en plusieurs endroits en Brabant wallon et peut être emprunté :

- **CSEF du Brabant wallon** : rue de la science 15 - 1400 Nivelles - ☎ 067/79 49 70.
Un exemplaire disponible en prêt gratuit moyennant une caution.
- **CRABE asbl** : rue Sergent Sortet 23 - 1370 Jodoigne - ☎ 010/81 40 50.
L'asbl Crabe dispose de deux exemplaires.

Pour acheter ce jeu disponible depuis peu de temps en mallette compacte et transportable, il faut s'adresser :

- **Soit à Empreintes asbl : Mundo N**
rue Nanon 98 - 5000 Namur
☎ 081/39 06 60 - ✉ info@empreintesasbl.be - 🌐 www.empreintesasbl.be
Coût : 100 € pour les collectivités (formation au jeu incluse)

• **Soit au Centre de Diffusion et de Documentation sur la Mobilité (CDDM - SPW Mobilité) :**

CapNord - boulevard du Nord 8 - 5000 Namur

☎ 081/77 31 32 - ✉ centre-doc-mobilite@spw.wallonie.be - 🌐 www.mobilite.wallonie.be

Ouvert, tous les jours de la semaine, de 9h à 12h et de 14h à 16h30, uniquement sur rendez-vous.

12.1.2. Jeu de carte « Mille bornes »

Lors de la semaine de mobilité en 2012, le service Public de Wallonie a diffusé des jeux de cartes « **Mille Bornes - Mobilité - Jouez la carte d'une meilleure mobilité** ». Ce jeu est une parodie du jeu « Mille Bornes » bien connu. L'adaptation propose des cartes « embouteillage », « vélo », « covoiturage », « bus », « train », ... et sensibilise ainsi à la problématique de la multimodalité.

Pour en savoir plus : contacter le CDDM du Service Public de Wallonie.

12.1.3. Des jeux et des outils à adapter

Une autre piste peut être aussi d'adapter des jeux et des outils conçus d'abord pour des enfants en outils d'animation pour des publics d'adultes en insertion. En effet, pour les enfants, de nombreux jeux et outils de formation et sensibilisation à la mobilité ont été développés et sont utilisés comme matériel pédagogique par les écoles. Par exemple, le jeu « *Mobicité* », « *le passeport de la mobilité* », « *je m'éco-transporte* », « *l'éco-mobil* », « *A toile à mobilité* », « *BD Mobulot* », ...

L'asbl Réseau-idées met à disposition de la documentation relative à la mobilité et dispose aussi d'une malle d'outils pédagogiques sur la mobilité durable. La documentation est consultable dans les deux centres de documentation du Réseau-Idees à Bruxelles et à Namur. La malle, quant à elle, peut être empruntée gratuitement à Bruxelles pour une durée d'une semaine à un mois.

Contact : Réseau-Idees asbl

Responsable du centre de documentation : Sandrine Hallet

• rue Royale 266 - 1210 Bruxelles - ☎ 02/286 95 73

• « Mundo N - rue nanon 98 - 5000 Namur - ☎ 081/39 06 96

✉ sandrine.hallet@reseau-idee.be ou info@reseau-idee.be

🌐 www.reseau-idee.be

Pour en savoir encore plus : contacter également le CDDM du Service Public de Wallonie et l'asbl *Empreintes* (cfr. coordonnées ci-avant).

12.2. Mise à disposition d'un espace mobilité

Une autre idée consiste aussi à agencer un espace « mobilité » auquel le public en insertion pourra accéder en toute autonomie au sein de l'opérateur d'insertion ou de formation lui-même (lieu de passage, salle d'attente ou d'accueil, ...). Les opérateurs de mobilité (SNCB, TEC, Pro Velo, Taxistop, Vap-à-Vap, ...) peuvent fournir gratuitement à la demande des brochures et des dépliants à destination des usagers.

12.3. Travail à partir des représentations du public

Avant d'aborder les solutions de mobilité, il est indispensable d'identifier les freins. Pour y parvenir, il est important en début d'animation ou de module de formation, de laisser le public s'exprimer librement sur leurs difficultés quotidiennes.

Un outil qui peut aider à entamer cette réflexion et à initier des échanges est la brochure « **Mobil'Anim** » éditée par Culture & santé. Elle est téléchargeable en ligne par l'onglet « Nos outils » > « Education Permanente » > 2011). Cet asbl dispose aussi d'une pédagogthèque. Un catalogue des outils pédagogiques disponibles est téléchargeable par l'onglet « Centre Doc » > « Pédagogthèque ».

Contact : Cultures & santé

rue d'Anderlecht 148 - 1000 Bruxelles

☎ 02/558 88 10

✉ info@cultures-sante.be

🌐 www.cultures-sante.be

12.4. Utilisation de matériel cartographique

Face à la difficulté de certains publics à se repérer dans l'espace, le travail à partir de cartes et de plans est à recommander. En partant des lieux connus par le public cible (domicile, commune, lieux des courses, ...), l'objectif peut être, à partir de ces outils cartographiques, de repérer les lieux et des destinations objectivement « atteignables » (en bus, train, vélo, à pied) et d'accompagner progressivement ces publics à franchir certaines limites.

Le CORIFF a développé un outil « Guide repère » dans lequel on peut retrouver des fiches pédagogiques permettant de construire avec le public leur carte de mobilité géographique à partir d'éléments cartographiques. Ces fiches peuvent être achetées auprès du C.O.R.I.F formation.

Contact : C.O.R.I.F - Collectif Régional pour l'Information et la Formation des femmes
rue des Stations 145 - 59000 LILLE
☎ 0033 (0) 3/20 54 73 55
✉ corif@corif.fr
🌐 www.corif.fr

12.5. Modules et exercices pratiques en groupe

Un autre moyen d'ouvrir « les champs du possible » est aussi de « *pratiquer la mobilité* » en organisant par exemple des « journées Mobilité » ou en proposant des exercices en situation. Une journée « Découvertes entreprises » ou « Visite de centres de formation » peut être l'occasion de sensibiliser les stagiaires à la recherche d'itinéraires, d'horaires de transport en commun et de leur faire tester plusieurs modes de déplacement en organisant les trajets en bus, vélo, train, covoiturage, ...

12.6. Des partenaires de l'insertion expérimentés

Plusieurs opérateurs de formation et d'insertion se sont depuis plusieurs années investis dans cette problématique. Ils ont acquis une expérience importante dans l'accompagnement et le coaching de la mobilité. Certains d'entre eux proposent même des services de mobilité : location de scooters, passage du permis de conduire pratique, ... Leurs pratiques et leurs témoignages sont particulièrement précieux. Certains d'entre eux proposent aussi leurs services aux opérateurs de formation et d'insertion d'autres régions.

En voici une liste non-exhaustive :

• **Forca asbl (dispositif DAMIER)**

Outils développés : site d'information sur les solutions de mobilité par commune, Call Center Mobilité, Formation à la conduite automobile, Formation en coaching mobilité (outils « petit parcours de Damier », « Plan d'actions mobilité individuel », ...), ...

Contact : Dispositif d'Accès à la Mobilité Immédiate pour l'Emploi en région Rurale
Rue Pietro Ferrero 1 - 6700 Arlon
☎ 063/21 91 83 - 063/24 47 60 🌐 www.damier.be

• **Vis-à-Vis asbl**

Outils développés : formation au permis de conduire théorique pour publics fragilisés et expertise en création de modules de coaching mobilité (avec des cours de remise en forme).

Contact : Responsable Filière Remise à niveau et formations OISP - Carine DARMONT
rue de l'étoile 5 - 5000 Namur
☎ 081/23 10 05 - 🌐 www.visavis.be - ✉ info@visavis.be

• **Mobil'Insert (Mobilité et Insertion)**

Outils développés : expert en formation au permis de conduire B théorique et pratique (avec une équipe de bénévoles et au service du public de tout opérateur de formation et insertion), développement de coaching et de conseils « mobilité » pour un public en insertion (modules de formation *Cap'Mobilité*, éco-conduite).

Contact : Coordination - Marie-Luce SCIEUR
rue de Monceau-Fontaine 42/20 - 6031 Monceau-Sur-Sambre
☎ 071/31 17 52 - 🌐 www.mobilinsert.be - ✉ info@mobilinsert.be

• **Mobil'Esem**

Outils développés : Call Center « Mobilité » pour tout public, formation au permis de conduire B théorique et pratique (avec un moniteur selon les conditions de la filière libre), coaching « mobilité » au moyen de l'outil « Plan d'actions de mobilité individuelle ». Tous ces services sont proposés aux stagiaires mais aussi aux partenaires extérieurs.

Contact : Présidente - Claudine BRIL
rue du moulin 59 - 5600 Philipeville
☎ 071/8 79 86 - ✉ cbril@mobilisem.be - 🌐 www.mobilesem.be - 🌐 www.plateforme-esem.be

• **Multimobil asbl**

Outils développés : location de scooters à prix avantageux dans la région du Hainaut occidental, formation au permis de conduire théorique, module de formation/coaching « mobilité », outil « Diagmobil » permettant d'établir un diagnostic « mobilité » vers l'Emploi.

Contact : avenue des États-Unis 10/13 - 7500 Tournai
☎ 069/88 09 80 - ✉ info@multimobil.be - 🌐 www.multimobil.be

**Pour en savoir plus, consulter la brochure exhaustive
« Solutions de mobilité en Brabant wallon »
téléchargeable sur le site www.csefbw.be
(onglet « Documents » > « Mobilité »)**

Bibliographie

Études, enquêtes et analyses

CORNELIS, Eric, Michel HUBERT, Philippe HUYNEN, Kevin LEBRUN & Geoffroy PATRIAERCHE. 2012. *Belgian Daily Mobility 2012 – BELDAM. Enquête sur la mobilité quotidienne des belges.* Rapport édité dans le cadre du programme AGORA de la Politique scientifique fédérale. Bruxelles, Service Public Fédéral Mobilité et Transports. Téléchargeable sur www.mobilit.fgov.be/beldam - www.beldam.be - www.belspo.be

THYS, Bart & Peter ANDRIES. 2012. *Diagnostic des déplacements Domicile-Travail au 30 juin 2011.* Rapport trisannuel édité par la Direction Politique de Mobilité durable et ferroviaire. Bruxelles, Service Public Fédéral Mobilité et Transports.

Téléchargeable sur www.mobilit.belgium.be (onglet « Mobilité et intermodalité »)

FOCANT, Nathalie. 2013. *Analyse statistique des accidents de la route 2011.* Bruxelles, Institut Belge pour la Sécurité Routière - centre de connaissance Sécurité Routière.

Téléchargeable sur le site www.ibsr.be (onglet « Études et statistiques » > « Statistiques d'accidents »)

PROVINCE DU BRABANT WALLON. 2010. *Plan Provincial de Mobilité : Brabant wallon - La mobilité provinciale à l'horizon 2013 : un défi.* Rapport de synthèse édité en février 2010.

Téléchargeable sur le site www.brabantwallon.be (onglet « Qualité de vie » > « Mobilité »)

Les rapports complets avec les cartes y afférentes sont également disponibles via ce lien.

DEBOIS, Marie. 2010. *Penser le territoire en relation avec sa structure écomobile.* Mémoire présenté sous la supervision du Professeur DECLEVE à la suite d'un stage réalisé à l'asbl CRABE. Louvain-la-Neuve, UCL.

Téléchargeable sur www.crabe.be

BODSON, Daniel. 2006. *L'accessibilité des femmes à l'emploi et à la formation en Brabant wallon : égalité des chances ? L'incidence de la mobilité.* Province du Brabant wallon. Cellule de l'égalité des chances.

Conseil Central de l'Économie (CCE). 2009. *Mobilité géographique - Interview d'Olivier MARCHAL. Propos recueillis par Michèle PANS.* Dans la Lettre Mensuelle Socio-économique - « Marché du travail » - mars 2009. Bruxelles, CCE.

LIGUE DES FAMILLES. 2009. *Se déplacer en Wallonie. Une politique intégrant aménagement du territoire et besoins de circulation.* Bruxelles, la Ligue des Familles.

Téléchargeable sur www.citoyenparent.be

HUENS, Véronique. 2008. *Mobilité des travailleurs - Défis et outils pour les entreprises d'économie sociale* - novembre 2008.

Téléchargeable sur www.saw-b.be

CSEF Tournai-Ath-Lessines. 2008. *Enquête « Mobilité pour l'emploi ».* Tournai, CSEF de Tournai-Ath-Lessines.

Téléchargeable sur www.cseftournai-ath-lessines.be

CRABE asbl. 2007. *Les liaisons inter-villages et la mobilité alternative en Hesbaye brabançonne. Valorisation et entretien des voies de mobilité lente.* Jodoigne, Gal Culturalité en Hesbaye brabançonne - Programme Leader +.

Téléchargeable sur www.crabe.be

Colloques, rencontres et débats

FEDEMOT asbl. 2013. *Colloque « Enjeux du deux-roues motorisé – Mobilité, aménagement et sécurité – Impact au niveau communal ».* Namur, 16 mai 2013 – Service Public de Wallonie, DGO2.

SAW-B asbl. 2011. *La mobilité rurale alternative en Wallonie - État des lieux de l'offre et propositions pour la développer et la soutenir.* Rapport des synthèses des 3 rencontres initiées par le Ministre de la mobilité de la Région wallonne, Philippe Henry. Namur, 21 juin 2011 - SAW-B avec le soutien du Service Public de Wallonie, DGO2.

Téléchargeable sur www.saw-b.be (onglet « Publications » > « Note technique »)

CSEF Brabant wallon. 2011. « *Public en mal de mobilité – Rencontres-débats autour des initiatives de soutien et d'accompagnement en faveur de personnes en chemin vers une (ré)insertion socioprofessionnelle* ». Jodoigne, 28 avril 2011 & Nivelles, 16 juin 2011.

Documents de référence téléchargeables sur le site www.csefbw.be.

CSEF Brabant wallon. 2010. Colloque « *La mobilité en Brabant wallon : un défi pour les demandeurs d'emploi et les travailleurs* ». Louvain-la-Neuve, 15 septembre 2010.

Interventions et documents de référence téléchargeables sur le site www.csefbw.be.

Outils pédagogiques et de sensibilisation

Publications et outils

CULTURES & SANTE asbl. 2012. *MOBIL'ANIM. Une animation sur les mobilités*. Outil publié avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Bruxelles, Cultures & Santé asbl.

Téléchargeable sur www.cultures-sante.be

SPW – DG02. 2011. *BD Mobulot - Le mobile mulot*. Namur, Service public de Wallonie - Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques

Informations sur le site [//mobilite.wallonie.be](http://mobilite.wallonie.be)

SPW – DG02. *Passeport mobilité*. Namur, Service public de Wallonie - Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques

Informations sur le site [//mobilite.wallonie.be](http://mobilite.wallonie.be)

Cellules de mobilité de la CSC, FGTB et l'IEW. 2007. *Douze idées reçues sur la voiture*. Brochure réalisée conjointement par les cellules mobilité de la CSC, de la FGTB et d'IEW avec le soutien du MET - Direction Générale des Transports. Namur, Inter-Environnement Wallonie.

Téléchargeable sur www.csc-en-ligne.be (onglet Publications et documentation - Dossier - Mobilité)

ALLEMAND, Sylvain. 2008. *Apprendre la mobilité. Les ateliers de mobilité, une expérience originale*. Paris, Le Cavalier Bleu.

En consultation dans les centres de documentation du Réseau Idées et de l'asbl Empreintes.

JEUX DE SOCIÉTÉ : « *OPTIMOVE* », « *MOBICITÉ* ». « *Mille Bornes de la Mobilité* ».

Informations auprès des asbl Réseau Idées, Empreintes et du centre de documentation du SPW (CDDM)

Quelques sites de référence

www.reseau-idee.be : le site du Réseau d'informations en éducation à l'environnement en Belgique francophone.

www.empreintesasbl.be : le site de l'asbl Empreintes.

centre-doc-mobilite@spw.wallonie.be : adresse électronique de contact du Centre de Diffusion et de Documentation sur la Mobilité (CDDM - SPW).

www.corif.fr : le site du Collectif Régional pour l'Information et la Formation des femmes.

Outils d'information quant aux solutions de transport

Informations générales sur la mobilité

Publications et outils

CSC & FGTB (Cellules syndicales de mobilité). 2013. *Pas d'auto... pas de boulot*. Bruxelles, FEC.

Téléchargeable sur les sites www.reseau-idees.be , www.cepag.be et [//mobilite.csc-en-ligne.be](http://mobilite.csc-en-ligne.be).

CSC – FEC (Cellule syndicale de Mobilité). 2010. *Le coût du déplacement des personnes*. Bruxelles, FEC et CSC francophone.

Téléchargeable sur le site [//mobilite.csc-en-ligne.be](http://mobilite.csc-en-ligne.be)

AGENCE ALTER asbl. 2010. *Mobilité et social : le crash-test*. Numéro Spécial mobilité du bimensuel AlterEchos n° 306-307. Bruxelles, Agence Alter asbl.
Téléchargeable sur le site www.alterechos.be

FGTB (Cellule syndicale de Mobilité). 2009. *La Mobilité plus que jamais un défi syndical*. Bruxelles, Centre d'Éducation Populaire André Genot (CEPAG).
Téléchargeable sur le site www.cepag.be

CSC – FEC (Cellule syndicale de Mobilité). 2009. *Plan de mobilité ou tire ton plan ?* Bruxelles, FEC et CSC francophone.
Téléchargeable sur le site [//mobilite.csc-en-ligne.be](http://mobilite.csc-en-ligne.be)

SPW – DG02. *Le CeMaphore*. Bulletin d'information sur la mobilité. Namur, Service public de Wallonie - Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
Tous les numéros sont téléchargeables sur le site [//mobilite.wallonie.be](http://mobilite.wallonie.be)

SPW – DG02. *La CeMathèque*. Dossiers thématiques sur la mobilité. Namur, Service public de Wallonie - Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
Tous les numéros sont téléchargeables sur le site [//mobilite.wallonie.be](http://mobilite.wallonie.be)

SPW – DG02. *Projet de GéoProfil d'accessibilité multimodale (ex-Fiches d'accessibilité multimodale)*.
Namur, Service public de Wallonie - Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
Informations sur le site [//mobilite.wallonie.be](http://mobilite.wallonie.be)
Fiches d'accessibilité réalisées pour le territoire du Brabant wallon téléchargeables sur www.csefbw.be
(Fiches informant sur l'accessibilité d'un lieu public)

Quelques sites de référence

www.ibsr.be - www.jesuispour.be - www.goforzero.be : sites d'information et de sensibilisation à la sécurité routière. De nombreuses publications téléchargeables sur [//webshop.ibsr.be](http://webshop.ibsr.be).

www.mobilit.fgov.be : le site du Service Public Fédéral « *Mobilité et Transports* ».

www.belgium.be : le site du Service Public Fédéral Belge (onglet « *Mobilité* »).

[//geoportail.wallonie.be](http://geoportail.wallonie.be) : le portail cartographique de la Wallonie.

[//mobilite.wallonie.be](http://mobilite.wallonie.be) : le site consacré à la mobilité mis à disposition par le Service Public de Wallonie.

www.brabantwallon.be : le site de la Province du Brabant wallon (onglet « *Citoyen* » > « *Qualité de vie* » > « *Mobilité* » et « *Sécurité* »)

fr.viamichelin.be, www.mappy.be, [//maps.google.be](http://maps.google.be), www.scotty.be : sites de recherche d'itinéraires routiers et sites de géolocalisation.

www.credal.be : le site du CREDAL, organisme de crédit social et micro-crédit.

[//finances.belgium.be](http://finances.belgium.be) : le site du Service Public Fédéral des Finances, informations sur les avantages fiscaux (onglet « *Particuliers* » > « *Transport* »).

Les modes doux : la marche et le vélo

Publications et outils

Brochures et folders édités par le GRACQ asbl :

- Fiche n°1. Le vélo, mon partenaire Santé !
- Fiche n°2. Le vélo et les autres usagers
- Fiche n°3. Le vélo et le vol
- Fiche n°4. Le vélo et l'éclairage
- Fiche n°5. Le vélo et les transports publics
- Formation Vélo-traffic
- Oser rouler dans la circulation
- Le vélo, c'est l'avenir
- Le SUL, cyclistes à contre sens dans les sens uniques (en collaboration avec l'IBSR)

Téléchargeables sur www.gracq.be (onglet « *Le Gracq* » > « *Publications* » > « *Dépliants* »)

Brochures et folders édités par Pro Vélo asbl :

- Fiche n°1. Le vélo pliant
- Fiche n°2. Le transport d'enfants
- Fiche n°3. Équipement par tous les temps
- Fiche n°4. La draisienne
- Fiche n°5. L'éclairage actif et passif
- Fiche n°6. Les casques
- Fiche n°7. Les cadenas
- Fiche n°8. Le vélo à assistance électrique
- Fiche n°9. Le transport d'objets
- Fiche n°10. Le vélo d'occasion

Téléchargeables sur www.provelo.org (onglet « R&D » > « Guide Achat »)

Brochures et folders édités par le TEC en collaboration avec l'asbl Pro Vélo :

- Choisissez le bon vélo
- Entretenez votre vélo
- Combinez Bus et vélo !
- Roulez à vélo et gagnez de l'argent
- Osons le vélo !
- Découvrez le bon itinéraire
- Maîtrisez votre vélo
- Osez rouler dans la circulation
- Habillez-vous !
- Cyclistes, soyez visibles!
- À vélo, transportez courses et enfants

Téléchargeables sur www.infotec.be (onglet « Me déplacer » > « Solutions de mobilité » > « Solutions alternatives » > « Vélo »).

Folder « **Un vélo avec cadenas, pas de tracas !** » : disponible sur le site www.belgium.be (onglet « Publications » situé dans la barre de haut de page > « Mobilité »)

Folders « **Les astuces du cyclistes Malin et Sympa** », « **En sécurité : à pied ou à vélo – seul ou en groupe** » : disponibles sur le site www.ibsr.be (Webshop)

Quelques sites de référence

//cartocit2.wallonie.be : le portail cartographique développé spécifiquement pour les voies lentes.

www.sentiers.be : le site de l'association qui promeut les chemins et les sentiers en Wallonie.

www.provelo.org : le site de l'association Pro Velo qui promeut la pratique du vélo en Wallonie et à Bruxelles.

[www.maisondescyclistes](http://www.maisondescyclistes.be) : le site des points vélos situés en Wallonie et à Bruxelles.

www.gracq.be : le site du groupement de l'asbl « Les cyclistes quotidiens ».

//lheureuxcyclage.be : le site du réseau des ateliers mécaniques « vélo » en Wallonie.

www.randovelo.org : le site de Rando Vélo asbl (réseau d'itinéraires cyclistes).

www.veloactif.be : le site d'information sur l'action « Tous vélo-actifs » du Plan Wallonie Cyclable de Wallonie, action à destination des entreprises.

www.blue-bike.be : le site du service de location de vélos mis à disposition de la SNCB.

//ravel.wallonie.be : le site d'informations sur les Réseau Autonome des VoiEs Lentes (RAVEL).

Les transports en commun : le bus et le train

Publications et outils

Services des TEC : « carte réseau » et « guides Horaires » disponibles sur www.infotec.be (onglet « Me déplacer » > « Plan du réseau » > « Horaires »).

Services de la SNCB : « carte réseau », « guide du voyageur », « guide du voyageur à mobilité réduite », « charte du voyageur », « Déplacements professionnels : vos besoins, nos solutions » disponibles sur www.belgianrail.be (onglet « Service clientèle » > « Brochures »).

Quelques sites de référence

www.infotec.be : le site officiel des TEC (informations sur les services et recherche d'itinéraires).

www.belgianrail.be : le site officiel de la SNCB (informations sur les services et recherche d'itinéraires).

www.railtime.be : le site développé par Infrabel (information en temps réel sur le trafic ferroviaire).

www.b-parking.be : le site des services de parking mis à disposition à proximité des gares par la SNCB.

www.delijn.be : le site des services de bus mis à disposition par la société de transport De Lijn.

www.stib.be : le site des services de transport mis à la disposition par la société de transport STIB (bus et métro bruxellois)

www.terreencommun.be : l'e-magazine des utilisateurs des TEC.

Le deux-roues motorisé

Publications et outils

MotorCycle Council. 2013. *Nouveau permis Moto et Cyclomoteur (permis A)*. Dépliant réalisé avec la collaboration du Service Public Fédéral Mobilité et Transport, de Federdrive, de la FAA, du GOCA et de l'IBSR. Bruxelles, MotorCycle Council.

Téléchargeable sur www.lepermismoto.be (onglet « Permis »)

Institut Belge de Sécurité Routière. 2012. *Gros plan sur la sécurité en moto*. Guide réalisé en collaboration avec MotorCycle Council. Bruxelles, IBSR.

Téléchargeable sur webshop.ibsr.be (onglet « Information »)

Institut Belge de Sécurité Routière. 2008. *En scooter, en mob... comment rouler sans casse ?* Collection « jesuispour.be ». Bruxelles, IBSR.

Téléchargeable sur webshop.ibsr.be (onglet « Éducation »)

DE NÈVE, Daniel. *Le cyclomoteur et la motocyclette de A à Z*. Théorie. Bruxelles, New Traffic Books – RAD.

Commande sur webshop.ibsr.be (onglet « Formation à la conduite »)

Compilation CODE S. *Séquence de sécurité routière pour les jeunes. N°2. Spécial cyclomoteurs*. DVD proposant 28 séquences diffusées sur Club RTL.

Commande sur webshop.ibsr.be (onglet « Éducation »)

Quelques sites de référence

www.faa.be : le site de la fédération des auto-écoles agréées.

www.goca.be : le site du groupement des entreprises agréées pour le contrôle automobile et le permis de conduire.

www.fedemot.be : le site de l'asbl FEDEMOT.

www.lepermismoto.be : le site de référence pour les candidats motards et les jeunes conducteurs.

www.moto.be : le site de l'association des motards de Belgique, Motorcycle Council.

www.federdrive.be : le site de la Fédération des écoles de conduite agréées de Belgique.

www.rtbfb.be : émissions Contacts « spécial 2 RM » dont « À moto, le premier au boulot » (rubrique « Vidéo »).

La voiture et le covoiturage

Publications et outils

DE NÈVE, Daniel. *Bien conduire de A à Z*. Nouvelle Édition. Bruxelles.

Commande sur webshop.ibsr.be (onglet « Formation à la conduite »)

DI DIO, Joe. *Bien conduire de A à Z : plus jamais pire conducteur*. Publication éditée en collaboration avec Daniel De Nève et l'IBSR. Bruxelles.

Informations sur www.permisdrire.be

DE BRUYN, Claude. *Feu vert*.

Informations sur www.feuvvert.be

Quelques sites de référence

www.carpool.be : banque de données de covoitureurs proposé par l'asbl Taxistop.

www.luxocovoiturage.be : offre de covoiturage spécifique à la Région de la Province du Luxembourg.

www.goca.be : le site du groupement des entreprises agréées pour le contrôle automobile et le permis de conduire.

www.moniteurautomobile.be, www.touring.be et www.carguide.be : trois sites experts en conseil automobile.

www.cambio.be : le site de la société CAMBIO, location de voitures partagées.

www.autopartage.be : site du système AUTOPIA, achat groupé de voiture entre particuliers.

www.ecoconso.be et www.eco-mobile.be : deux sites traitant de l'éco-conduite.

Le transport social et adapté

Publications et outils

Province du Brabant wallon. 2012. *Soins et aides à domicile. 3^{ème} édition. Répertoire des services disponibles sur le territoire du Brabant wallon édité par la Fédération des centres d'études et de documentations sociales avec le soutien de l'Association des Provinces wallonnes.* Namur, Fédération des centres d'études et de documentations sociales.

Téléchargeable sur www.siss.be (à partir de la page d'accueil)

Quelques sites de référence

www.gamah.be : le site de l'asbl Gamah.

www.plain-pied.com : le site de l'asbl Plain-pied.

www.handicap.fgov.be : le site de la Direction générale pour les Personnes handicapées (SPF).

www.awiph.be : le site de l'agence wallonne de l'intégration pour les personnes handicapées.

www.lacentraledesmoinsmobiles.be : le site de la centrale des moins mobiles par l'asbl Taxistop.

www.vap-vap.be : le site de l'asbl Voitures A Plusieurs.

www.siss.be : le Site de l'Information sur les services de santé et les services sociaux disponibles en Brabant wallon.

Acteurs et partenaires de l'insertion et de la mobilité

www.damier.be : le site du Dispositif d'Accompagnement de la Mobilité Immédiate En milieu Rural, développé par l'asbl FORCA.

www.visavis.be : le site de l'asbl Vis-à-Vis (formations en coaching de la mobilité).

www.mobilinsert.be : le site de l'asbl Mobil'Insert (expert en formation au permis de conduire B pour public en insertion).

//mobilesem.be : le site de l'asbl Mobil'Esem (formation et coaching mobilité pour public en insertion et service de Call Center Mobilité).

www.multimobil.be : le site de l'asbl Multimobil (location de scooters, formation et coaching mobilité pour un public en insertion socioprofessionnelle).

www.leforem.be : le site des services du Service Public de l'emploi de Wallonie.

www.onem.be : le site de l'office national de l'Emploi en Belgique.

**Pour en savoir plus, consulter la brochure exhaustive
« Solutions de mobilité en Brabant wallon »
téléchargeable sur le site www.csefbw.be
(onglet « Documents » > « Mobilité »)**